

INTRODUCTION

Introduction :

L'aspiration des Etats Africains au développement nécessite un bon accès à la santé, à l'éducation et aux ressources hydrauliques en tant que services sociaux de base, surtout pour le genre féminin qui forme l'écrasante majorité de la population et vive en zone rurale.

La société sénégalaise, à l'image de celles africaines est formée de près de 52% de femme vivant en milieu rural. Malgré cette majorité numérique, les sénégalaises continuent d'être victimes d'une domination masculine soutenue mécaniquement, laquelle se manifeste à travers leur fort taux d'analphabétisme, leur état de santé dégradante et leur difficulté à accéder aux ressources hydrauliques. Cette alarmante situation est le reflet de l'absence des femmes dans les pouvoirs de décision et par ricochet dans la définition des politiques publiques.

En retraçant l'histoire des femmes, de l'Antiquité à nos jours, émerge souvent le sentiment que toute évolution de la condition et du statut social de la femme est dépendante de l'image que l'homme a de son homologue féminin. Certes, en fonction des civilisations, des religions, des contextes culturels apparaissent des changements dans les manières d'inculquer à la femme des devoirs mais, globalement, il s'agit bien d'une histoire des contraintes imposées par les hommes. Toutefois, il apparaît à travers l'histoire des rapports de genres, une constance qui se manifeste par la domination de la femme par l'homme dans presque toutes les sphères de vie en société.

Contrairement à une opinion très répandue faisant croire que les sociétés du Sud sont les plus réfractaires en matière d'émancipation des femmes, l'histoire nous enseigne que la femme en Occident a connu des moments de musellement. En effet, les femmes y ont aussi souffert d'une longue tradition de servitude. Elles étaient considérées comme des mineures - voire comme des « non-humains » - et n'ont pu bénéficier d'un certain nombre de droits que tout récemment (l'Etat de Wyoming marquera la rupture en accordant le droit de vote aux femmes 1969 ; tandis qu'en France c'est en 1944¹).

Dans les sociétés dites traditionnelles africaines, les femmes jouaient un rôle prépondérant dans tous les domaines de la vie sociale. L'importance de ce rôle est d'ailleurs inhérente aux structures sociétales matrilineaires ou patrilineaires atténuées qui se chevauchent dans une dualité dialectique. Les africaines participent pleinement à la gestion

¹ *Le droit de vote des femmes*, dinosoria .com./droit vote.htm, 11-1-2006.

des affaires publiques et au développement. Le passage de la société patriarcale lié à la maîtrise technologique des outils de chasse, de guerre et des moyens de production par les hommes, transforme les rôles sociaux. Le régime patriarcal accentue la hiérarchisation sociale, et réagence la division du travail sexuel; les inégalités matérielles et socio-culturelles s'aiguisent. Les femmes passent progressivement d'un rôle social global à un rôle partiel voire marginal. Ce processus implique des transformations au niveau de la socialisation qui renforcent la structure sociétale inégalitaire.

Longtemps négligée dans la période coloniale (1817-1960), le Sénégal s'est lancé depuis son indépendance à la revalorisation du statut de la femme. En effet, l'administration coloniale avait écarté la femme des structures économiques, sociales, politiques et juridiques.

Toutefois, depuis l'accession à la souveraineté, la question du service social et de la promotion féminine est perceptible au travers les politiques publiques. En effet, après la Décennie des Nations Unies pour les Femmes (1975-1985) et l'émergence du mouvement international des femmes, le Sénégal avait ratifié en février 1985, la convention portant sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Elle préconisait la défense du droit à l'éducation, à la culture, au travail, à la formation professionnelle, à la santé, à la vie politique (la femme a le droit de voter, d'être élue), de participer à l'élaboration de la vie économique, d'occuper tout emploi de la fonction publique et du secteur privé.

Par ailleurs, en 1960, on assiste au transfert des compétences du bureau des affaires sociales avec son rattachement au nouveau ministère de la santé publique du Sénégal. Avec le décret 108 du 9 mars 1968, on assiste à la création d'une division des affaires sociales ayant comme attribution principale, l'étude des problèmes sociaux, le contrôle des institutions sociales, publiques et privées, la protection de la famille et de l'enfance, l'assistance aux handicapés et la prise en charge de l'enfance délinquante et en danger moral.

L'année 1975 marque la transformation de la direction des affaires sociales en direction de l'action sociale par le décret 75-548 du 22 mai 1975. Cette réforme visait à réduire l'assistantat par la recherche de moyens et d'un contenu plus dynamique à l'action sociale. En 1977, on assiste à la création de la direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale.

En 1981, il y a réorganisation de la direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale. Puis, en 1983, il y a la création du ministère du développement social à la

suite de l'adoption du plan d'action de Lagos en 1978 (sommet de l'O.U.A.) où les chefs d'État ont considéré que les facteurs humains et sociaux sont déterminants et qu'ils ont été un peu occultés dans la première décennie de développement de leurs pays respectifs. En 1990, la Direction de l'Action Sociale est rattachée au ministère de la santé publique et de l'action sociale avec la disparition du ministère du développement social. Ses missions n'avaient pas changé, mais la perspective médico-sociale gagnait du terrain.

Ainsi, de 1990 à nos jours la question du service social et de la femme valsa de tutelle en tutelle. Il y a eu après le ministère de la santé et de l'action sociale celle de la femme, de l'enfant et de la famille, puis celle de la famille et de l'action sociale et de la solidarité nationale, puis retour au développement social et de la solidarité nationale.

Au travers les politique publique, la question sociale et de la promotion féminine a été toujours confié au gent féminin. Sous le règne socialiste cette fonction a été occupée entre autre par Maïmouna KANE (1978-1986), Mantoulaye GUENE (1986-1988), Ndioro NDIAYE (1988- 1995), Aminata Mbengue NDIAYE (1994-2000). Ensuite sous le régime libéral, nous avons Aminata TALL (2000-2001), Awa Guèye KEBE (2001-2004), Aida Mbodj (2004-2007), Mme Awa Ndiaye (2007) et Mme Aida MBODJI revient Par décret n°2011-618 du 10 mai 2011 relatif à la composition du Gouvernement pour être nommée ministre d'Etat, ministre de la famille et des organisations féminines.

Par conséquent, il ressort de cet historique une instabilité gouvernementale sous le régime libéral. Mais également c'est beaucoup plus des femmes politiques qui occupent le poste de ministère de la femme toujours sous le nouveau pouvoir en place.

Cependant, malgré tous les efforts consentis, cinquante ans après l'indépendance, on note toujours une faible amélioration de la condition de la femme. Malgré leur poids démographique (52%), elles restent peu représentatives, voire mises à l'écart des systèmes de gestion de notre société et plus particulièrement dans le domaine économique et les instances de décision.

Ce constat a abouti à adoption de la loi sur la parité électorale au Sénégal. Cette loi traduit toute la vision du président A. Wade qui a longtemps misé et défendu les femmes.

L'économie sénégalaise repose majoritairement sur l'agriculture. Les années de crise que traverse le pays depuis les années 1970, ont contribuées à fragiliser l'économie. A cela s'ajoute l'échec des politiques de développement importées conduisant aux fameux plans d'ajustement structurel (PAS). Ces échecs ont porté des coups douloureux à l'économie sénégalaise en affectant la vie des sénégalais dans tous ses compartiments.

La baisse de la production agricole et la faiblesse des moyens techniques coordonnée à la rareté des pluies se sont traduits par l'abandon de l'agriculture, matérialisé par un exode massif vers les villes au détriment du milieu rural.

Cette situation accentua les difficiles conditions de vie des villageois et touche particulièrement les femmes qui y sont plus nombreuses.

Après ces moult difficultés depuis les indépendances, il mérite de se demander aujourd'hui : **Qu'en est-il de l'accès aux services sociaux de base en milieu rural ? Y a-t-il réellement un accès équitable aux services sociaux de base notamment la santé l'éducation et l'eau potable, en milieu rural sénégalais ? Quel a été l'apport des politiques publiques dans l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base ?**

Ce questionnement est d'autant plus importante que les besoins de la décentralisation, ont abouti à un morcellement du territoire national en collectivités locales (LOI N° 96-06 DU 22 MARS 1996 portant Code des collectivités locales, modifiée et complétée par les lois n° 2002-14, n° 2002-16 du 15 avril 2002 et n° 2006-22 du 11 juillet 2006) lesquelles se voient transférer certaines compétences (la Loi N° 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, modifiée par les lois n° 2002-15 du 15 avril 2002 et n° 2004-21 du 25 août 2004).

Grâce à ces dispositions l'éducation, la santé et les ressources naturelles (eau) font parti des compétences transférer. Ainsi, les régions, les communes et les communautés rurales se chargent des ces questions.

Afin d'apporter des réponses à ces interrogations, nous avons entrepris cette étude. Cette dernière sera canalisée sur les villages de Gandon et de Maka Toubé de la communauté rurale de Gandon dans la région de Saint-Louis.

En optant pour une démarche à la fois quantitative et qualitative, nous nous contenterons d'étudier l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable).

Nous travaillerons de concert avec le groupe d'étude genre et société (GESTES) qui a eu à mener des recherches relatives à l'approche genre sur tous les champs sociaux, dans la vallée de manière en particulier et à l'ensemble du territoire national en général.

Notre travail se subdivise en trois grandes parties : la première sera consacrée à la partie théorique et méthodologique ; la deuxième sera réservée à la présentation du cadre étude et en fin dans la troisième nous y procéderons à l'analyse et à l'interprétation des données d'enquête.

PREMIERE PARTIE :
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

Il va de la problématique à la conceptualisation en passant par les objectifs et les hypothèses de la recherche.

I-Problématique :

Elle se ramène à la contextualisation, à l'état de la question et à la position du problème.

1-1-1- La contextualisation :

Il sera question dans cette phase de dégager le contexte relatif aux services sociaux de base notamment la santé, l'éducation et l'eau potable. Pour ce faire nous procéderons selon trois niveaux : nous tenterons d'abord de dégager le contexte international, en suite celui national et en fin le contexte local de ces services sociaux.

Avec l'histoire de l'humanité, l'Etat est apparu comme le mode d'organisation par excellence des sociétés modernes. Ce dernier en tant que institution suprême, a la charge d'établir un cadre favorable à la survie de son peuple. C'est à cet effet que l'on parle de services sociaux de bases. Ces derniers constituent une condition à l'existence de l'Homme sur terre. Ainsi, la santé, l'eau et l'éducation deviennent capital pour assurer la survie des êtres humains sur terre.

Conformément à notre sujet d'étude, il nous semble nécessaire de se poser la question suivante : **Qu'en est-il de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable) dans le monde et au Sénégal?**

La réponse à cette question nous conduit à dresser un contexte au plan international, national et local afin de s'imprégner de l'état de ces services.

Dans les lignes qui suivront nous tenterons de donner une aperçue de la question relative à l'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé selon les trois plans cités précédemment.

Au plan international, les institutions internationales telles que l'OMS (organisation mondiale pour la santé) et l'UNICEF (organisation des nations unies pour l'éducation et l'enfance) etc., nous font part de l'état de la situation mondiale sur la santé, l'éducation et l'eau.

D'abord, en ce qui concerne la santé ; elle occupe une place de choix aux yeux de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Effet, selon ONU via l'OMS la santé présente un bilan mitigé dans le monde. Si dans les pays du Nord (pays développés) la situation paraît très positive, dans ceux du Sud (pays pauvres) on constate que les problèmes de santé restent accrus surtout pour le genre féminin.

Selon l'organisation mondiale pour la santé : « *Plus de cinq cent mille femmes meurent chaque année de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. La plupart de ces décès pourraient être évités grâce aux interventions médicales qui existent. Le principal obstacle est le manque d'accès des femmes à des soins de qualité avant, pendant et après l'accouchement² ».*

En ce qui concerne le VIH, le Fond de Développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) soutient que : « *Dans les régions en développement en général, 53% des personnes vivant avec le VIH en 2008 étaient des femmes. Avec un pourcentage de 58%, le nombre de femmes vivant avec le VIH en Afrique subsaharienne, est le plus élevé au monde, bien que les derniers chiffres montrent que la prévalence parmi les jeunes femmes ait décliné de façon significative dans certains des pays les plus touchés de cette région. Toutefois, dans la Communauté des Etats indépendants (CIS), en Asie méridionale, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique du Nord, la proportion de femmes parmi les personnes vivant avec le VIH a augmenté depuis 2002 ».*

Ce constat général témoigne de la gravité de la situation sanitaire dans le monde.

Cependant, autant la situation sanitaire des personnes varie d'un continent à un autre, autant elle varie des milieux urbains à ceux ruraux.

En milieu rural surtout en Afrique, la situation sanitaire est très alarmante. L'enclavement de certains villages coordonné à un manque de politique sanitaire de proximité rendent l'état de santé des villageois surtout celle des femmes très critique. C'est en ce sens que la santé figure au niveau des objectifs du Millénaire pour le développement (objectif 4 et 5).

Ensuite, la question de l'éducation à l'image de celle de la santé laisse des échos au plan international.

² OMS : la santé maternelle en dix points

L'éducation est une priorité absolue dans le monde. L'ONU, grâce à l'Unesco (L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), mène depuis des années des efforts allant dans le sens de pallier aux difficultés liées à l'éducation partout dans le monde.

Ce souci de l'ONU est soutenu par l'idée que l'éducation est un droit pour tout Homme. Ainsi, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Selon ses articles 1 et 2, "*tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et en droits*". Ces droits comprennent la liberté d'expression par laquelle la communauté internationale reconnaît que le bien-être et le bonheur de chaque personne ne peuvent être standardisés, uniformisés, mais qu'ils dépendent de valeurs propres à chaque culture. Néanmoins, le bonheur s'accroît lorsque la qualité de la vie peut être améliorée grâce à divers moyens techniques et, en particulier, grâce à l'éducation.

De même, la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1959, a affirmé le droit de tout enfant à bénéficier d'une protection spéciale et des moyens de se développer de manière saine. L'éducation est un droit fondamental de l'enfant. C'est pourquoi, en 1989, la Convention sur les droits de l'enfant a fait du droit de l'enfant au développement et de l'universalisation de l'enseignement primaire en faveur des filles des objectifs prioritaires. Forte de cette Convention, la Conférence panafricaine sur l'éducation pour tous, tenue à Ouagadougou en 1993, a eu pour objectif de donner priorité à l'éducation des filles.

Cette volonté a suscité quels progrès dans le monde. Ainsi selon UNIFEM : « *En 2008, 96 filles pour 100 garçons étaient inscrites à l'école primaire, ce qui constitue une augmentation de 91 par rapport à 1999* ».

En cela l'éducation des filles surtout de celles en milieu rural reste beaucoup à faire. Toujours selon UNIFEM « *57 millions de filles continuaient de ne pas aller à l'école primaire en 2008* ».

Selon la même source : « *Bien que certains pays aient atteint la parité des sexes au niveau de la participation à l'éducation secondaire, les filles pauvres et celles vivant dans les zones rurales sont toujours privées d'accès, notamment dans les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud. En République Unie de Tanzanie, par exemple, bien que la*

parité des sexes ait été globalement atteinte, seules 1% des filles pauvres rurales sont inscrites dans l'éducation secondaire, contre 23% des filles urbaines riches ».

En somme, l'éducation en milieu rurale connaît des insuffisances surtout sur le sol africain.

En fin, l'accès à l'eau dans le monde est autant plus intéressant qu'à celui de l'éducation et de la santé.

La vie et les moyens d'existence sont fondés sur l'eau partout dans le monde. De toutes les ressources nécessaires pour la survie des écosystèmes et des services qu'ils fournissent pour le maintien de la santé et du bien-être humains, on peut soutenir que l'eau est la plus importante.

Selon le compte-rendu du COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCOPHONIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE, 2002, le constat sur la question de l'eau dans le monde est très inquiétant : La question de l'eau est l'une des questions les plus stratégiques de notre temps et les plus difficiles parce qu'elle est associée à la vie et qu'elle n'est pas le produit de l'homme. Elle est multidimensionnelle, complexe et en interaction avec d'autres ressources naturelles, les différents milieux et les communautés. Elle retient toujours l'attention de la communauté internationale qui la qualifie aujourd'hui de prioritaire et de clé pour le développement durable. Pourtant pendant que l'offre baisse et que la demande augmente une personne sur 4 (soit 1,5 milliards) n'a pas accès à l'eau potable et une personne sur 3 (soit 2,5 milliards) n'a pas accès à l'assainissement et 80 % des maladies sont d'origine hydrique.

L'importance de l'eau surtout de celle potable avait fait dire à Pasteur que : *"Nous buvons 90% de nos maladies* Autrement dit une bonne santé de l'individu passe nécessairement par une eau saine.

Il existe une disparité selon les régions du monde en ce qui cerne l'accès à l'eau. Ainsi, selon l'OMS, tandis qu'on estime que l'ensemble de la population des pays développés a accès à l'eau potable, 84 % seulement en bénéficient dans les pays en développement. Mais alors que le taux est d'environ 90 % en d'Asie, il se situe à 60 % en Afrique subsaharienne. Pas moins de 37 % des individus n'ayant pas accès à l'eau potable vivent dans cette partie du monde.

En parlant de question hydraulique en Afrique, Monsieur COLY Adrien précise dans sa thèse de doctorant 3^{ème} cycle de géographie : « **Système pluvio-lacustre du Guiers : étude hydrologique et gestion quantitative intégrée** », 1996, que : « *L'Afrique sahélienne est plus*

influencée par la dualité sécheresse-inondation : trop d'eau ou pas assez. Dans le cadre du bassin du fleuve Sénégal l'année hydraulique déficitaire de 1983 et l'année d'inondation de 1994, illustre bien cette dualité ».

Suite à cette triangulation, la santé, l'éducation et l'eau en tant que services sociaux de base ; sont à la source de la vie sur terre. Ces trois notions restent intimement liées. On a pu constater qu'à travers le monde, la disponibilité d'une eau potable favorise un bon état de santé lequel permettrait à l'être humain d'étudier correctement.

Au plan national correspondant à la sphère Sénégalaise, les services sociaux de base trouvent toutes leurs importances.

D'abord, le domaine de la santé reste aujourd'hui très sensible au Sénégal comme dans de nombreux pays qualifiés de sous-développés.

L'Etat du Sénégal s'est engagé depuis son indépendance à ériger la question de la santé de manière générale, en une prérogative absolue.

La nouvelle constitution de Janvier 2001, en son article 17, a réaffirmé et renforcé la responsabilité de l'Etat et des Collectivités locales pour l'accès à la santé et au bien-être des populations. Le Sénégal a aussi ratifié les textes internationaux tels que la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la charte de l'OUA et la Convention des Droits de l'enfant. Les Nouvelles Orientations de cette politique de santé et d'appui social qui découle de la Déclaration de la Politique de Santé et d'Action Sociale de juin 1989, s'appuie sur l'approche programme traduite à travers le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS) pour la période 1998-2007. Il est l'aboutissement logique d'un long processus de réflexion engagé depuis 1995 entre le Ministère de la Santé et ses partenaires.

En 1996, dans le processus de décentralisation, l'Etat du Sénégal via la loi 96-06 instituant la régionalisation, a créé les collectivités locales qui regroupent les régions, les communes et les communautés rurales. A ces dernières sont transférées neuf compétences dont : santé, population ; action sociale et planification.

En cela, les régions s'occupent de la gestion et de l'entretien des structures de santé ; alors que la commune se charge de l'entretien et de la maintenance des matériels au sien des centres de santé urbains ; enfin la communauté rurale se réserve la construction, l'entretien, et la gestion des postes de santé, des maternités, et des cases de santé en zone rurale.

Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide à trois niveaux: l'échelon périphérique qui correspond au district sanitaire; l'échelon régional qui correspond à la région médicale; l'échelon central.

Le district sanitaire :

Il est assimilé à une zone opérationnelle comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département. Chaque district ou zone opérationnelle est géré par un médecin chef. Les postes de santé sont implantés dans les communes, les chefs lieux de communautés rurales ou les villages relativement peuplés. Ils s'appuient au niveau rural sur les infrastructures communautaires de villages (cases de santé et maternités rurales) créées par les populations qui en assurent la gestion par l'intermédiaire des agents de santé communautaires ou des matrones qui ont été choisies.

La région médicale :

Elle est la structure de coordination du niveau régional. Chaque région médicale correspond à une région administrative. Elle est dirigée par un médecin de santé publique qui est le principal animateur de l'équipe cadre composée de l'ensemble des chefs de services rattachés à la région médicale. Au niveau de chaque région, la référence régionale est représentée par un hôpital ou établissement public de santé (EPS) de niveau 2. Le Sénégal compte 14 régions médicales.

Le niveau central ou national :

Il comprend outre le cabinet du ministre, les directions et les services rattachés, les 7 Hôpitaux nationaux ou établissements publics de santé de niveau 3.

La Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA), érigé en Etablissement Public de Santé (EPS), est chargée de l'achat des médicaments et produits sur le marché international, de la gestion et de la distribution au niveau périphérique par l'intermédiaire des Pharmacies Régionales d'Approvisionnement (PRA).

Le secteur privé :

Il joue un rôle important dans le dispositif de santé. On distingue le secteur privé à but lucratif et le secteur à but non lucratif (secteur confessionnel et médecine d'entreprise). Ce secteur privé dispose d'un hôpital, de 24 cliniques, de 414 cabinets médicaux et des services médicaux d'entreprises, 700 officines de pharmacie, une vingtaine de laboratoires d'analyses médicales.

Le Sénégal a adopté en 2008 son deuxième Plan National de développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2009-2018. Ce PNDS-II définit la nouvelle vision du secteur de la santé qui présente un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé promotionnels, préventifs, curatifs et ré-adaptatifs de qualité sans aucune forme d'exclusion et où il leur est garanti un niveau de santé économiquement et socialement productif (Cf. PNDS 2009-2018). Pour son opérationnalisation, le PNDS s'appuie sur les Cadres de dépenses Sectoriels de Moyen Terme (CDSMT). Le secteur de la santé est à son quatrième CDSMT qui couvre la période 2009-2011.

Le domaine de la santé au Sénégal connaît aussi de nombreuses perturbations (grèves) qui ne manquent pas d'influer sur l'état de santé de la population.

Le personnel de santé en activité est encore loin de satisfaire la demande de santé des populations. En outre, on note une grande disparité dans la couverture du territoire national. Les difficultés pour pourvoir des soins préventifs et curatifs dans certaines zones dites difficiles sont réelles. Toutefois, avec la poursuite de la politique de contractualisation, le MSP a contractualisé en 2009 avec 741 agents affectés dans les différentes structures de santé essentiellement au niveau des postes de santé implantés dans ces zones (Cf. Rapport de performances du CDSMT, 2009).

En 2009, le Sénégal comptait :

-25 hôpitaux dont deux (2) non fonctionnels (hôpital de la paix de Ziguinchor et celui de Fatick) ; l'hôpital Saint-Jean de Dieu de Thiès, Nenefecha de Kédougou ainsi que l'Hôpital Militaire de Ouakam (HMO) font également partie de cette liste ;

-78 centres de santé ;

-2 centres de santé psychiatriques (Dalal Xel de Thies et Dalal Xel de Fatick) qui ne sont pas considérés ici comme des hôpitaux mais comme des centres de santé spécialisés ;

-1173 postes de santé dont 1035 fonctionnels ;

-76 Dispensaires Privés Catholiques (DPC) à but non lucratif ;

-Et 1603 cases de santé fonctionnelles.

L'analyse, en termes de population, de la couverture en infrastructures sanitaires du

Sénégal donne les résultats suivants :

-1 hôpital pour 495 598 habitants ;

-1 centre de santé pour 152 492 habitants ;

-Et 1 poste de santé pour 9 953 habitants .

On constate ainsi qu'en ce qui concerne les recommandations de l'OMS en termes de couverture en infrastructures sanitaires, le Sénégal ne respecte pas celles relatives à l'hôpital et au centre de santé. Par contre, celle relative au poste de santé a été atteinte. Rappelons que ces normes sont de : 1 hôpital pour 150 000 habitants ; 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 poste de santé pour 10 000 habitants⁴.

A l'échelle nationale d'importantes efforts ont été fait et qui se sont traduites par le recule des taux de mortalité infantile (82,2‰ en 2000 et 73,7‰ en 2009) ; taux brut de mortalité (12,6‰ en 2002 et 11,3‰ en 2009). La mortalité maternelle reste élevée même avec un taux de 401 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période 1998-2005.

Toutefois, des précisions concernant l'état de santé des populations en milieu rural ne sont pas très visibles. Mais on admet que la situation est moins satisfaisante dans ces zones du fait de leur éloignement.

En suite le service public éducatif Sénégalais est un milieu très sensible. C'est l'un des secteurs les plus mouvementé du pays. L'Etat, les syndicats d'enseignant, de professeur et

³ Annuaire Statistique, SNIS, 2009

⁴ Situation Economique et Sociale du Sénégal, éd 2010.

élèves passent toute l'année à trouver des terrains d'ententes suite à des mouvements de grèves répétitifs.

L'éducation n'est pas seulement considérée comme un droit tel que le déclare la Convention sur les Droits des Enfants (New York, 1989). Elle est également une condition essentielle pour une croissance économique soutenue, dans la mesure où elle fournit des ressources Humaines qualifiées capables de répondre aux besoins de développement. Conscientes du fait que la scolarisation est un outil indispensable au bien être des personnes et au développement socio-économique et culturel d'un pays, les autorités du pays ont exprimé une volonté de développer la scolarisation et de corriger certaines disparités (sexe, région ...) dont elle fait montre. C'est ainsi que le gouvernement sénégalais a consacré ces dernières années, 40 % de son budget national de fonctionnement à l'éducation. Cette allocation couvre les dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement allouées au secteur.

L'éducation fait parti des compétences transférées avec la Loi N° 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, modifiée par les lois n° 2002-15 du 15 avril 2002 et n° 2004-21 du 25 août 2004.

Ainsi, la région est chargée de :

- la participation à l'établissement de la tranche régionale de la carte scolaire nationale ;
- l'équipement, l'entretien, la maintenance des lycées et collèges ;
- l'élaboration des plans régionaux d'élimination de l'analphabétisme ;
- l'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme ;

Quant aux communes elles se réservent :

- la construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles élémentaires et des établissements préscolaires ;
- le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint des écoles élémentaires et des établissements préscolaires ;
- l'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme ;

Enfin, les communautés rurales se focalisent sur :

-la **construction, l'équipement**, l'entretien et la maintenance des écoles élémentaires et des établissements préscolaires,

-l'entretien des infrastructures et équipements éducatifs ;

-la promotion d'un environnement lettré par le développement de l'édition en langues nationales.

Au plan national, le Sénégal présente un système éducatif en deux niveaux :

D'abord l'éducation formelle qui est organisée en quatre niveaux d'enseignement : les niveaux préscolaire, élémentaire, moyen (lui-même composé de l'enseignement moyen général et de l'enseignement technique et professionnel) et supérieur. À chacun de ces niveaux, l'enseignement privé intervient avec de plus en plus d'impact qualitatif et quantitatif même si l'enseignement public demeure l'acteur dominant du secteur de l'éducation au Sénégal.

L'éducation préscolaire est destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans. Elle est surtout développée dans les villes, avec 72% des établissements localisés à Dakar, Thiès et Ziguinchor. Elle comprend 3 niveaux : la petite section (enfants de 3 ans), la moyenne (enfants de 4 ans) et la grande section (enfants de 5 ans).

L'enseignement élémentaire accueille les enfants de 7 à 12 ans et est organisé pour une durée de six ans. Il se subdivise en :

- cours d'initiation (CI)
- cours préparatoire (CP)
- cours élémentaire première année (CE1)
- cours élémentaire deuxième année (CE2)
- cours moyen première année (CM1) et
- cours moyen deuxième année (CM2).

L'enseignement secondaire est subdivisé entre l'enseignement général et l'enseignement technique. L'enseignement moyen général est dispensé dans les collèges

d'enseignement moyens (CEM) dont le cycle dur 4 ans, soit de la 6ème (première année du secondaire dont les années d'étude sont désignées en ordre décroissant comme dans le système français) à la 3ème. L'enseignement secondaire général comprend 3 années d'études (de la seconde à la terminale) et accueille les sortants de l'enseignement moyen. Il offre deux séries d'études : une série littéraire « L », avec deux options (L1 ou L2) selon les langues étrangères et une série scientifique « S », avec deux options (SI ou S2) regroupant soit les sciences économiques et expérimentales, soit les mathématiques. Les études sont sanctionnées par le baccalauréat. Quant à l'enseignement technique et la formation professionnelle, ils sont dispensés dans des lycées techniques et des écoles de formation professionnelle.

Ensuite on a l'éducation non-formelle :

Le secteur de l'éducation non-formelle comprend l'alphabétisation, les écoles communautaires de base et les écoles dites « du 3ème type ». L'alphabétisation prend en charge les personnes de plus de 15 ans. Elle est organisée principalement grâce à l'initiative privée par des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes de développement et des associations culturelles de base qui reçoivent en principe le soutien du gouvernement et des bailleurs de fonds. Les écoles communautaires de base sont destinées à prendre en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont quitté le parcours scolaire formel très tôt. L'ambition des écoles communautaires de base est de donner à ces enfants l'accès à un cycle complet d'éducation de base à dominante pratique, notamment en langues nationales et en français pour une durée de quatre ans. Sous l'appellation d'écoles « de 3ème type », le gouvernement sénégalais désigne « les autres formes d'écoles hors normes, dont celles de la rue, organisées par des organismes non-formels et non-standardisés et que le système doit s'efforcer d'accompagner à défaut de les capturer ».

Dans le préscolaire, le développement intégré de la petite enfance au Sénégal est assuré par quatre types de structures à savoir, la case communautaire, la case des tout-petits, l'école maternelle et la garderie. En 2009, le pays compte 178 cases communautaires, 348 cases des tout petits, 618 écoles maternelles et 581 garderies. Soit un total de 1725 structures. La répartition de ces structures cache des disparités régionales. En effet, les régions de Dakar et Thiès, concentrent l'essentiel des structures de la Petite Enfance avec respectivement 33,1 % et 17,3 %⁵.

⁵ Situation Economique et Sociale du Sénégal, éd 2010

Entre 2008 et 2009, les structures de prise en charge de la Petite Enfance sont passées de 1540 au nombre de 1725, ce qui correspond à une augmentation de 12%.

En 2009, seules les régions de Ziguinchor, Dakar et Thiès ont eu un TBPS supérieur à celui du niveau national (9,1%), avec respectivement 17,2%, 16,2% et 11,2%. Par contre, les régions de Kolda (4,5%), Diourbel (3,9%) et Kaolack (3,7%) se retrouvent avec les plus faibles taux.

Une analyse selon le genre montre que les filles sont plus nombreuses en préscolaire dans toutes les académies du pays et, par ricochet, au niveau national.

La capacité d'accueil des écoles élémentaires est déterminée sur la base du nombre de classes disponibles. Entre 2008 et 2009, le nombre de salles de classe a connu une augmentation de 6,5 %, passant de 38 938 à 41 128, soit 2190 unités de plus. La part du Privé par rapport au nombre de salles de classe a progressé de 0,2%, passant de 14,5 % en 2008 à 14,7 % en 2009. Celle du Public est restée relativement stable sur la période (85 % en 2008 et 2009).

Une analyse du taux brut d'admission (TBA) selon le genre montre que celui des filles est supérieur à celui des garçons. L'indice national de parité de l'accès est inférieur à 100 (90,0%), d'où une situation plus favorable aux filles. Pourtant, jusqu'à un passé récent, cet Indicateur de parité était favorable aux garçons. Il apparaît aussi que l'indice de parité cache des disparités régionales. La situation des filles est meilleure dans les régions de Dakar (80%) et, surtout, de Matam (74%). Toutefois, les régions de Fatick (101%) et Kolda (105%) affichent une situation plus favorable aux garçons.

De même, en 2009, le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau national est de 92,5%. Une comparaison de cette année par rapport à l'année précédente montre que le TBS a augmenté, allant de 90,1 à 92,5%. Cette augmentation globale de 2,4% cache une disparité régionale. La région de Dakar enregistre une baisse de TBS, même si par ailleurs, elle a le plus élève. Celui-ci est passé de 119,7% alors qu'il était de 125,2% en 2008. Quant aux régions de Fatick (111,5%), Kolda (106,7%), Thiès (100,0%) et de Ziguinchor (107,8%), toutes enregistrent un TBS supérieur au seuil de 100% sur l'ensemble de la période. La région de Diourbel affiche le plus faible TBS avec 56,2% en 2009.

La session de 2009 de l'entrée en sixième a enregistré 196557 candidats dont 99982 filles et 96575 garçons. Parmi ces inscrits, 194303 ont composé, soit un taux de participation de 98,9

% . Les résultats à l'issue des épreuves montrent que 68,7% des filles inscrites ayant composé ont réussi contre 74,0% des hommes.

Le passage du *cycle* élémentaire au cycle secondaire *moyen* est une *phase* très importante en analyse de population scolaire. La transition reste favorable aux garçons en 2009. L'écart entre les deux sexes est à 4,8 points en 2009.

Pour le cycle d'enseignement secondaire général en 2009, l'effectif du secondaire général se situe à 143 111 élèves contre 65 031 élèves en 2002-2003, soit un taux de progression moyenne annuelle de 14,0%. Même si les filles restent toujours moins nombreuses, il convient de remarquer que le rythme de progression de leurs effectifs (15,9% par an) est plus rapide que celui des garçons (12,9%). Par conséquent, la part des filles dans l'effectif global qui est passée de 37,8% à 41,6% sur la même période, ne cesse d'augmenter.

En 2009, sur les 143 111 élèves inscrits au cycle d'enseignement secondaire général, 107 410 fréquentent les établissements publics, soit une part de 75,1%.

Après la santé et l'éducation, la question hydraulique trouve toute son importance dans le contexte actuelle d'aspiration au développement.

La question de l'eau est devenue une des préoccupations nationales compte tenu de la série d'enjeux auxquels est confronté le secteur : rareté, caractère aléatoire des pluies, vulnérabilité des ressources en eau, disparité dans leur répartition spatiale, conflits actuels ou potentiels que pose leur exploitation et surexploitation, dégradation de leur qualité, le manque d'équité dans l'accès à la ressource entre les zones, les groupes sociaux, les différentes activités socioéconomique.

Depuis son indépendance, l'Etat du Sénégal se chargeait principalement de son secteur hydraulique. Ce dernier est actuellement structuré autour de trois domaines d'intervention fonctionnels : Gestion et Planification des Ressources en Eau ; Hydraulique rural et l'Hydraulique urbaine et assainissement. Cependant le secteur hydraulique sénégalais a connu des réformes suivent son cadre institutionnel.

- la Réforme du secteur de l'Hydraulique urbaine et de l'Assainissement intervenue en 1995 et qui a permis l'introduction du secteur privé dans la gestion du secteur, l'éclatement de l'ex SONEES en trois entités (SONES, ONAS, SDE) et la mise en œuvre d'un important programme d'investissements à travers le Projet Sectoriel Eau.

- La Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) créée en Avril 1995 est chargée de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine (mise en valeur, amortissement et service de la dette), de la programmation et de la maîtrise d'ouvrage des investissements, du contrôle de la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public ;
- La Sénégalaise Des Eaux (SDE) opérationnelle depuis Avril 1996 est chargée de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure et du matériel d'exploitation, du renouvellement du matériel d'exploitation ainsi que d'une partie du réseau de distribution d'eau potable. Elle s'occupe également du recouvrement des factures d'eau et de la surtaxe « assainissement » ;
- ® L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est chargé de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement ainsi que de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages d'assainissement.

Vers l'année 1995, le Sénégal connaissait un réel déficit dans l'approvisionnement en eau. Ce dernier était accentué par un manque d'assainissement. En effet, en 1995, plus de la moitié de la population du Sénégal vivait en milieu urbain, principalement à Dakar. Dans la capitale, précisément, les pénuries d'eau étaient chroniques, de même que les fuites sur le réseau ; l'assainissement était pour ainsi dire inexistant dans les quartiers pauvres de la périphérie, et 58 % seulement des habitants disposaient d'une eau courante et potable. Pour l'ensemble des zones urbaines, le chiffre était de 40 %.

Cependant, avec l'appui de partenaire international d'importants travaux ont été entrepris afin de faciliter l'accès aux services d'eau et à l'assainissement. Par conséquent, l'accès des citoyens aux services d'eau (y compris par le biais des fontaines publiques) est passé d'un niveau de l'ordre de 74-81% en 1996 à 98% environ en 2006. Le niveau de pertes (dus essentiellement à des fuites) est quant à lui tombé en dessous de 20% en 2006, contre 32% en 1996, ce qui se traduit par une économie équivalente aux besoins en eau de 930 000 personnes.

Toutefois, si en milieu urbain l'accès à l'eau pose moins de problème ; en milieu rural il n'en est pas de même. Ainsi, Si la quasi-totalité des citoyens ont à présent accès à l'eau salubre, ce n'est le cas des 62% des ruraux, et 17% d'entre eux seulement ont accès à des services

d'assainissement améliorés. Ceci implique qu'un gros travail reste à faire en zone rurale d'où toute l'importance de la question de l'eau.

Dans le cadre local, correspondant à la situation qui prévaut dans la région de Saint-Louis, nous tenterons de dégager le contexte relatif à la santé, à l'éducation et à l'eau.

Dans un premier temps, à l'image de la situation nationale, la région de Saint-Louis présente un contexte sanitaire très mouvementé.

Selon le document : Situation Economique et Sociale de la région de Saint-Louis éd 2009, la situation de la région varie du centre urbain en zone rurale.

La région de Saint-Louis compte 2 hôpitaux, 5 centres de santé, 96 postes de santé, 68 maternités et 135 cases de santé. Avec 51 postes de santé sur les 96 que compte la région, le département de Podor a le ratio population/poste de santé le plus faible. Les résultats de la conférence régionale d'harmonisation ont montré un taux d'accès de 100% en zone urbaine de la région de Saint-Louis. Ce taux s'établit à 52% en ce qui concerne la zone rurale. Ces résultats ont révélé aussi que 7 communautés rurales de la région ont des taux d'accès à un poste de santé faible, dont 4 se trouvent dans le département de Podor et trois dans le département de Dagana.

Conformément à ces données le taux d'accès en milieu rural (52%) est relativement faible comparé à celui noté dans le centre urbain (100%). Ceci témoigne certainement des difficultés que rencontrent les ruraux en matière sanitaire.

Excepté la couverture en poste de santé, la région est loin des normes dictées par l'OMS. En effet, deux hôpitaux implantés dans les départements de Saint-Louis et de Podor couvrent les 901.036 habitants de la région, soit en moyenne un hôpital pour 450.518 personnes. Ainsi, le ratio de couverture en hôpital représente près du triple de la norme OMS. S'agissant de la couverture en centre de santé, la norme de l'OMS est de 50.000 et celle de l'Etat du Sénégal est de 128.205. Le niveau actuel de cet indicateur dans la région est de 180.207. Avec 123.101 habitants pour un centre de santé, seul le département de Dagana a un ratio répondant aux normes définies par le ministère de la santé.

Rien qu'en ce limitant à cet état des choses, l'accès à la santé pose problème au niveau de la région de manière générale et plus précisément en zone rurale.

Dans un second temps, en matière éducative, d'importés travaux ont été entrepris. Ainsi la construction de salle de classes et la rénovation de celles qui étaient en état de

délabrement⁶. De même les effectifs se sont augmentés dans l'élémentaire et le moyen secondaire. En ces niveaux les filles continuent de prendre le pas numériquement sur les garçons comme au niveau national.

Le taux brut de scolarisation a nettement progressé dans la région allant de 75,7% en 2003 à 91,9% en 2009.

En même temps dans l'enseignement secondaire, on assiste à une augmentation de l'effectif. Quant à l'enseignement supérieur les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat montrent que sur une population totale de 695.498, la région de Saint-Louis comptait 6.908 personnes qui ont le niveau supérieur. Ainsi, près de 1% de la population totale de la région ont le niveau supérieur, ce qui est inférieur à la norme fixée par l'UNESCO qui est de 2%. L'analyse selon le genre, révèle que près de % des personnes qui ont le niveau supérieur sont des hommes au niveau de la région.

En ce qui concerne l'alphabétisation, le manque d'information est très visible dans les documents parlants de l'éducation. Ainsi selon le RGPH III, le nombre d'analphabètes était de 223.808 en 2002 sur un total de 572.309, soit un taux d'analphabétisme de 39,1%.

L'objectif du PDEF était d'atteindre un nombre d'alphabétisés de 200.000 en 2010. La prise en compte de la part de la population de la région de Saint-Louis par rapport à la population du Sénégal qui est de 7% nous permet d'estimer le nombre de personnes à alphabétiser à 14.000 en 2010. Ainsi, l'alphabétisation de 14.000 personnes par an à partir de 2002, permettra d'alphabétiser les 223.808 personnes en 16 ans autrement d'absorber le gap à l'horizon 2018. La réalisation du prochain RGPH permettra de mesurer les efforts fournis dans ce domaine durant la décennie écoulée.

En fin, la question de l'eau dans la région de Saint-Louis est d'autant plus importante que la région est entourée d'eau notamment le fleuve Sénégal au Nord et l'océan atlantique à l'Ouest.

Toujours selon la situation économique et sociale de la région de Saint-Louis 2009, Le taux d'accès à l'eau potable dans la région en 2009 est de 56%. Ce taux est de 53% en zone rurale et 89% en zone urbaine. Le département de Dagana a les plus faibles taux d'accès à l'eau Potable de la Région. En effet, le taux d'accès à l'eau potable en zone rurale dans le département de Dagana s'est établi à 39%. Dans les zones rurales des départements de Podor et de Saint-Louis ce taux est de 55% et 69%, respectivement. Les populations des communes

⁶ Situation Economique et Sociale de la région de Saint-Louis éd 2009.

du département de Dagana ont accès à l'eau potable à 80% et ce taux est de 92% pour les populations urbaines du département de Podor. Dans le département de Saint-Louis, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est de 100%.

Pour l'hydraulique urbaine En 2009, la région compte 32.482 abonnés à la SDE, soit 3% de plus que la précédente année. Avec un taux de croissance annuelle de 7%, la commune de Mpal connaît comme en 2008, la plus forte progression du nombre d'abonnés. Les communes de Dagana, de Rosso et de Ndioum suivent avec 5% de hausse du nombre d'abonnés de la SDE entre 2008 et 2009. La commune de Podor a enregistré une légère baisse du nombre d'abonnés en 2009 comparée à l'année 2008. Le taux d'accroissement annuel du nombre d'abonnés de la SDE est passé de 4,5% en 2006 à 2,9% en 2009. Depuis 2006, ce taux enregistre des baisses d'année en année.

Cependant il ne faut pas perdre de vue que le Sénégal avait connu des changements socio-économiques qui ont impacté sur les services publics et dont les traces se font sentir jusqu'à présent.

En effet, le Sénégal a traversé une longue période ponctuée par des mesures drastiques d'ajustement structurel dont l'application a laissé des traces indélébiles sur l'économie et le social avec des pertes importantes d'emplois. Cette situation a été aggravée par la longue sécheresse des années 70, un désengagement de l'Etat de plusieurs secteurs d'activités, une réduction du nombre des travailleurs salariés. Malgré la dévaluation du franc CFA avec une augmentation du taux de croissance de 2 à 5% cette situation a eu un impact très négatif sur les conditions de vie des populations avec un taux de pauvreté qui affecte plus de 50% des ménages.

A l'heure actuelle, les Sénégalais vivent de nouvelles situations de crises. Avec la flambée du prix du pétrole coordonnée à l'augmentation des prix des denrées de première nécessité, de même les Sénégalais sont plongés dans des coupures intempestives mais aussi et surtout à la cherté de la vie. Ceux-ci est à la base de nombreuses contestations sociales et à poussés de nombreux Sénégalais surtout des jeunes à émigrer via les pirogues.

En définitive, l'alternance politique réalisée en 2000 avec l'arrivée du président Abdoulaye WADE, avait suscité un immense espoir chez le Sénégalais surtout les jeunes qui formaient la majeure partie de la population. Après dix de pouvoir à la tête de l'Etat, les Sénégalais vivent de plus en plus dans des situations de crise.

Ainsi l'étude de la problématique des services sociaux de base au Sénégal nécessite une prise en compte de ces changements qui ont fortement impacté sur la santé, l'éducation et l'assainissement.

D'une manière plus précise, et qui nous ramène directement à notre zone d'étude ; la communauté rurale de Gandon à l'instar des autres collectivités locales du Sénégal, se démêle pour procurer à ses populations un accès aux services sociaux de base. Pour ce qui nous intéresse dans ce travail, à savoir l'accès à la santé, à l'éducation et à l'eau potable dans la CR/G, leurs états nous sont rendus compte par le Plan Local de Développement (2010-2015).

En effet, ce qui concerne d'abord la santé, la CR/G dispose d'un stock infrastructurel, composé de trois (3) postes de santé et de dix neuf (19) cases de santé pour une population estimée actuelle de près de 33971 habitants⁷. D'une manière générale ce stock garantit un accès au service sanitaire par rapport à la population actuelle de la CR/G. Les populations de la CR ont également accès à d'autres structures sanitaires telles que le Service médical de l'UGB, les centres de santé et l'hôpital régional localisés dans la commune de Saint Louis ainsi que l'infirmierie des Grands Domaines du Sénégal (GDS).

Par ailleurs, en dépit de l'existence de postes de santé, on note un accès déficient aux services de maternité. Selon le Plan Local de Développement le manque d'équipements des salles d'accouchements expliquait l'absence de sages-femmes. Sachant qu'il faut une sage femme pour 3000 femmes en âge de procréer, ce nombre demeure insuffisant pour les 7591 femmes en âge de procréer dans la CR. La prise en charge correcte de la santé maternelle s'en trouve ainsi fortement compromise ; les accouchements sont vécus avec angoisse.

Les cases de santé participent dans une moindre mesure dans l'amélioration de l'accès à la santé. En effet, des cases de santé existent certes que dans 19 villages sur les 55 établissements humains officiels soit un taux de couverture de 34,54%.

Les cases sont relativement non fonctionnelles d'autant qu'elles sont fermées la plupart du temps à cause, entre autres, du manque de motivation financière des matrones et les Agents de Santé Communautaire (ASC).

⁷ PLD/Gandon 2010-2015.

De même la faiblesse des compétences du personnel communautaire est également une cause comme dans les cases de Niakhip Niang, Nialakhar peulh où les ASC ne sont pas instruites. En plus certains villages ne comptent pas de structures sanitaires.

L'accessibilité géographique à la santé se heurte à l'enclavement de localités polarisées. Ainsi, les villages en aval du Ndiakhar éprouvent plus de difficultés pour accéder au poste de santé de Mbarigo. Il en est de même des villages situés dans l'axe Sinthiou Rakhmane- Rao et ceux du Diéri qui ont des difficultés d'accès autant au poste de santé de Rao qu'aux structures sanitaires de Saint Louis, en particulier durant l'hivernage à cause de l'impraticabilité des pistes.

Ensuite, du côté du personnel sanitaire la communauté rurale compte un infirmier qualifié par poste de santé, deux aides soignants et pour les cases de santé un Agent de Santé Communautaire (ASC) et une matrone. On note un déficit en personnel sanitaire d'autant que selon les normes il faut pour chaque poste de santé en plus de l'infirmier une sage femme d'Etat et un assistant infirmier. L'insuffisance de personnel qualifié ne permet pas d'assurer convenablement les besoins en services sanitaires.

En sommes et selon ces informations fournies par le PLD, l'accès aux services sanitaires de base est hypothéqué par un déficit structurel, d'équipement et de personnel qualifié.

Ensuite, la situation éducative laisse paraître certaines données. On retrouve dans la CR tous les ordres d'enseignement sauf l'enseignement secondaire.

Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) prend en charge les classes d'âge (2-4 ans) pour la Case des Tout petits et (4-6 ans) pour l'enseignement préscolaire. Le DIPE compte sur un stock infrastructurel composé de 16 unités. On note ainsi 4 Cases des Tout Petits (CDTP), 8 Centres d'Eveil Communautaire (CEC) et 3 Maternelles et une institution privée.

Pour ce type d'enseignement l'effectif total est de 751 élèves pour 39 classes pédagogiques. Il apparaît ainsi clairement que le nombre de salles de classes physiques est inférieur au nombre de classes pédagogiques. La situation est plus préoccupante dans les CEC qui sont ainsi obligés d'alterner les groupes pédagogiques. Il faut souligner par ailleurs que les CDTP ne sont pas dans des locaux fonctionnels. Elles occupent soit d'anciens CEC (Mbakhana et Rao) soit de bâtiments mis à leur disposition par les populations. Il n'existe actuellement aucune CDTP construite par l'Etat. En réalité, la CR/G en compte 14 unités publiques renforcées par la CDTP de l'université Gaston Berger et l'Institution Présentation de Marie sise à Boudiouck

(privée). L'insuffisance d'un personnel qualifié coordonnée à celle du mobilier scolaire et l'inexistence d'équipements ludiques et de cantine scolaire, constituent une entrave à une bonne éducation.

Dans l'enseignement élémentaire la CR/G totalise 52 écoles dans la communauté rurale dont 51 écoles publiques et une institution privée Institution Présentation de Marie. Toutefois selon le PLD il se révèle encore insuffisant pour offrir le service de proximité à tous les villages. Le rayon d'accès demeure encore élevé pour certain villages. Il s'y ajoute que seules quatorze (14) de ces écoles sont à cycle complet soit par conséquent 38 écoles à cycle incomplet. La CR compte 171 salles de classe physiques pour 259 classes pédagogiques. Il en découle une insuffisance de salles de classe sans compter que 24,30% des salles de classe sont en mauvais état et ont besoin d'être réhabilitées

Par conséquent, le stock infrastructurel actuel n'offre pas de réelles perspectives d'atteinte satisfaisante, dans la CR, de l'objectif de l'enseignement élémentaire universel en 2015. Du reste, le taux brut de scolarisation (TBS) est de 48% en se fondant sur la population de 6-14ans estimée en 2009 à 14080 enfants et un effectif global de 6771 élèves. On note un gap à résorber de près de 30 points par rapport au TBS national de 76%.

Ainsi l'enseignement élémentaire connaît de nombreuses difficultés compromettant de ce fait la qualité de l'enseignement.

Quant à l'enseignement moyen et secondaire la CR compte 3 collèges répartis dans les trois zones agro-écologiques :

- le CEM de Ndiawdoune situé dans la zone du Walo et polarisant tous les villages situés au Nord ;
 - a le CEM de Gandon situé au centre et polarisant les villages de l'axe Ndiakhère et du Toubé en particulier Ndiébène Toubé ;
- le CEM de Rao au centre Sud.

Les effectifs sont de 1644 élèves dont 885 Garçons et 759 filles soit une proportion de 46,17%. Par ailleurs, les infrastructures d'accueil dans les CEM ne sont pas suffisantes en vue d'assurer un bon accès. La CR/G compte 21 classes physiques en bon état pour 43 classes pédagogiques. On note ainsi une réelle insuffisance de salles de classe si bien que les principaux CEM sont confrontés à des difficultés autant pour l'accueil de nouveaux admis en 6^{ème} et la programmation des cours. De même l'accès à l'enseignement secondaire reste

encore très problématique d'autant que la CR/G ne dispose pas de lycée. Les admis au BFEM sont ainsi orientés à Saint Louis ou à Mpal. De réelles difficultés sont ressenties à ce niveau.

La communauté rurale dispose aussi de l'enseignement coranique et de l'alphabétisation. Les écoles arabes résultent d'initiatives locales. On y dénombre près de 27 Daras officiels. L'enseignement arabo coranique ne dépend pas à proprement parler des compétences de la CR. Les populations prennent ainsi en charge la rémunération des maîtres arabes et le fonctionnement de ces écoles. A ce niveau, le principal problème réside dans l'instabilité des maîtres arabes à cause de la modicité de la motivation financière.

Pour l'alphabétisation II existe dans la CR/G 08 classes d'alphabétisations formalisées pour 302 auditeurs dont 183 femmes. Ces classes sont ouvertes avec l'appui de l'IDEN, de la fondation PAUL GERIN LAJOIE et du programme PAIS-Etat. Les principales langues enseignées sont le wolof et le Poular.

En somme, après un inventaire de la situation éducative dans la communauté rurale de Gandon, on s'aperçoit qu'un existant infrastructurel et personnel est entrain de fournir à la population un accès à l'éducation. Mais face à la forte demande éducative des populations le potentiel existant ne fait pas le poids d'où les nombreux manquements.

En fin, en ce qui concerne l'accès à l'eau potable le bilan de la desserte en eau fait apparaître des disparités dans l'accès à l'eau potable. Il n'y a que 38 villages qui sont desservis par un réseau AEP soit un taux de desserte de villages de 46% et d'ici 2015 la CR/G doit au moins selon les indications des OMD réduire le déficit de moitié soit assurer au moins 27% d'accès.

L'approvisionnement en eau potable de la communauté rurale est assuré en grande partie par le réseau d'adduction d'eau de Ndiok Sali et dans une moindre mesure par le réseau SDE de Saint-Louis (Ngallele) et la station de potabilisation de Ndiawdoune.

Par ailleurs, la faible hauteur de l'ouvrage de stockage de la station de potabilisation de Ndiawdoune ne permet pas de répondre aux demandes en branchements particuliers. Il s'y ajoute le fait que certains villages notamment celui de Bop thior ne dispose pas de fournisseur en eau potable à son sein.

De même, L'accès à l'eau potable par réseau AEP se pose avec acuité dans la zone de Rao. Les villages non raccordés aux réseaux AEP et situés dans la partie Sud de Rao utilisent l'eau des puits mais ils sont de plus en plus confrontés à l'avancée du biseau salé et à l'approfondissement de la nappe phréatique.

De plus Les retards enregistrés dans la mise en œuvre du projet AEP Gorom Lampsar font que les populations du Nord de la CR/G (sur l'axe Minguegne Boye Ndialam Bambara) consomment l'eau du fleuve Sénégal et de ses défluent.

Par conséquent le constat révèle que l'accès à l'eau potable pose un énorme problème dans la communauté rurale de Gandon.

A la suite des informations relatives à l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable, on constate qu'un déficit considérable est accusé par la communauté rurale de Gandon en ce qui concerne ces services sociaux de base. Il s'y ajoute le fait que les données recueillies font état d'une situation générale. Elles ne traduisent donc pas la spécificité selon les localités.

Toutefois des services sont disponibles en matière des services sociaux de base. C'est pour dire qu'à l'heure actuelle on ne peut parler de l'inexistence des services sociaux de base dans la communauté rurale de Gandon.

Cependant en ce qui concerne les femmes qui occupent près de 47% de la population de la communauté rurale, on constate que les données fournies à leur encontre sont très insignifiantes. Autrement dit, hormis l'éducation il n'existe quasiment d'informations précises sur les femmes quant à leur accès à la santé et à l'eau potable. Les informations disponibles vont dans le sens de relever les difficultés dont elles rencontrent dans ces secteurs.

En définitive le déficit infrastructurel sur tous les secteurs est perceptible à l'œil nu.

Ceci est en conformité avec les conclusions de Samba CISSE dans son mémoire de maîtrise : « *sur le plan des infrastructures et équipements, la communauté rurale de Gandon est un parent pauvre. Elle souffre d'une insuffisance criard d'infrastructure et d'équipement nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie de ses populations* ».

En partant de la diagnostique de la situation nationale et locale (CR/G) qui nous fait part des manquements et des difficultés dans l'accès aux services sociaux de base notamment la santé, l'éducation et l'eau potable, il nous paraît nécessaire d'un point de vue méthodologique de nous poser la question suivante :

○ CISSE Samba « libéralisation du foncier et développement local. Les conséquences socio-économique de Pagro-industrie dans le processus de développement de la région de Saint-Louis : cas des grands domaines du Sénégal(GDS) dans la communauté rurale de Gandon », mémoire de maîtrise, 2007-2008, P57, sous la direction du Professeur Issiaka Prosper LALEYE, université Gaston Berger de Saint-Louis.

Quels sont les facteurs de blocage à l'accès des femmes aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable) dans la communauté rurale de Gandon ?

La présente étude sera située dans les villages de Gandon et de Maka Toubé. Ce choix découle de notre collaboration avec le Groupe d'Etude Genres et Sociétés (GESTES), qui a eu à travailler sur la communauté rurale.

1-1-2,Etat de la question :

La question des services sociaux de base est prise en compte par le service public, dans le cadre de l'Etat moderne. Un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique (Etat, collectivité territoriale ou locale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Dans cette présente étude, l'accès à la santé, à l'éducation et à l'eau potable se ramènent aux services sociaux de base qui sont à leur tour pris en compte par le service public de part leurs exécutions par l'Etat ou à son contrôle. Ceci nous permet d'interroger de manière générale le service public à travers les disciplines scientifiques pour doter d'une assise théorique à cette étude.

L'exercice des activités publiques est vu différemment selon les disciplines scientifiques. C'est en ce sens qu'un ensemble de théorie a été élaboré selon différentes disciplines afin de fournir une explication scientifique à ces tâches publiques.

Ainsi, les économistes, les juristes et les sociologues se sont prononcés sur le service public à travers des théories qui se contredisent dans un sens d'un perfectionnement. Nous nous contenterons d'évoquer ces disciplines pour donner une assise théorique à cette étude.

Le service public en tant qu'activité exercée par l'autorité publique a été toujours placé au centre des préoccupations théoriques des économistes. En effet, différentes théories économiques : classiques, néoclassiques, marxistes, justifient de différentes manières l'existence de services publics.

D'abord les auteurs classiques ont eu le privilège de se prononcer sur le service public. A commencer par celui qui est considéré comme le père de la discipline économique, Adams Smith dont sa conception de l'économie fait référence au service public.

La définition que Smith donne de l'économie dans *La Richesse des Nations* (1991, t. 2, p. 11) fait référence au service public, qui est un des ses deux objets : « *L'économie politique ... se propose deux objets distincts : le premier, de procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante ...le second de fournir à l'État ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public* ». Smith admet que l'État intervient pour des travaux publics ou pour des dépenses d'éducation, dépenses non rentables pour un particulier mais qui ont des retombées positives à l'échelle de la société toute entière.

On voit ici toute l'importance de l'intervention de l'Etat à travers l'exercice du service public. La justification de cette intervention de l'Etat montre toute la teneur de la vision des classiques notamment en matière économique.

John Stuart Mill parachève la doctrine classique du service public, notamment dans ses *Principes d'Economie politique* (1854, p. 392-393), en montrant que l'action de l'État peut concerner de très nombreux domaines : « *Il existe une multitude de cas dans lesquels les gouvernements prennent des pouvoirs et remplissent des fonctions sans qu'il soit possible d'assigner à ceci d'autre motif que l'utilité publique. Nous pouvons prendre pour exemple la fonction de battre monnaie, qui est aussi un monopole. Le pavage, l'éclairage et le nettoyage des rues et passages ; soit que le gouvernement général s'en charge, soit, comme cela est plus commun et plus convenable, que ce soin soit remis à l'autorité municipale. On peut trouver d'autres exemples dans l'établissement et l'amélioration des ports, l'érection des phares, dans les opérations géométriques destinées à fournir des cartes exactes, dans les constructions destinées à contenir la mer ou à renfermer dans leur lit les fleuves et les rivières. On pourrait multiplier les exemples à l'infini sans toucher au territoire contesté, mais j'en ai assez dit pour prouver que les fonctions incontestées du gouvernement s'étendent sur un espace beaucoup trop vaste pour qu'il soit possible de l'enclorre en quelque sorte dans une définition restrictive ; qu'il est presque impossible d'assigner d'autre raison d'être à toutes les fonctions du gouvernement que l'utilité publique, terme qui s'étend bien loin, et presque impossible aussi de limiter l'intervention du gouvernement par aucune règle générale, à moins d'admettre la règle simple et bien vague d'après laquelle cette intervention ne doit être admise que dans les cas où l'utilité est évidente* ».

Ainsi. Mill admet un grand nombre d'exception à la règle du laisser-faire, l'éducation, la protection d'un certain nombre de catégories comme les enfants, la *délégation de service public*. Certains travaux peuvent être réalisés aussi bien par l'État que par des sociétés privées. Pour éviter que l'État ne s'occupe de façon directe de trop de choses, le mieux est qu'il délègue ces activités qui relèvent du monopole à des entreprises privées, en les surveillant dans l'intérêt public. Mill déclare ainsi que : « *et c'est au gouvernement que doit être dévolu le soin, soit de soumettre l'entreprise à des conditions raisonnables au profit du public, soit d'y conserver une autorité telle que les profits du monopole puissent en définitive être acquis au public. Cela est vrai lorsqu'il s'agit de routes, de canaux, de chemins de fer. Ce sont toujours en réalité de vrais monopoles, et un gouvernement qui concède sans réserve un tel monopole à une compagnie particulière fait à peu près la même chose que s'il accordait à un individu ou à une association la faculté de lever tel impôt qu'il lui conviendrait, à leur profit, sur toute la drèche produite dans le pays ou sur tout le coton qui y serait importé* ».

La doctrine classique du service public admet donc de multiples interventions de l'État, en dehors du domaine régalien, pour les activités non rentables, mais aussi là où l'initiative privée est défaillante et dans les situations de monopole.

Ensuite, la doctrine néoclassique qui s'impose au début du 20e siècle ne raisonne plus dans le cadre de la théorie des droits ou de la théorie de l'utilité publique. Néanmoins, pour un auteur comme Walras⁹, l'État a de nombreuses tâches à accomplir. Il doit produire des services d'intérêt public comme les tribunaux, les routes, les écoles. Il doit intervenir dans les situations de monopoles naturels, soit pour exercer lui-même le monopole, soit pour l'organiser dans l'intérêt social. Dans le cas des réseaux municipaux d'eau ou de gaz, Walras estime la concurrence impossible, et le monopole inévitable. Les voies de communication, routes et voies ferrées ont pour Walras le caractère d'un service public. L'intervention étatique pour le chemin de fer est nécessaire pour deux raisons. D'abord le chemin de fer est un bien public d'intérêt général, car il joue un rôle stratégique pour la défense nationale, encourage les déplacements, fortifie l'unité nationale ; le chemin de fer exerce des « *externalités* » positives sur la société. Ensuite le chemin de fer est un monopole économique

⁹ WALRAS L. (1992), *Éléments d'Économie politique appliquée*, OEuvres Complètes d'A. et L. Walras, t. 10, Economica.

échappant par nature à la concurrence, aussi bien que pour la voie que pour la traction et l'exploitation.

Pour Walras, l'État *est mieux à même de gérer les services d'intérêt public* : « *Nous ne saurions, pour notre part, admettre ce parti pris de doter l'individu de toutes les vertus et l'État de tous les défauts. C'est là l'abus des principes économiques. S'il est vrai que l'initiative individuelle, stimulée par la libre concurrence, effectue mieux que qui que ce soit les services d'intérêt privé, il l'est également que l'initiative collective, sous le contrôle de la publicité et de la discussion, effectue mieux que n'importe qui les services d'intérêt public* ».

La théorie néoclassique des services publics, qui les présente comme des cas de défaillances du marché (biens publics, effets externes ou monopoles naturels), justifiera, dans le contexte keynésien et interventionniste de l'après-guerre, l'existence de services publics très développés et d'une multitude de monopoles publics.

Enfin, dans la problématique néo-marxiste de J. O'Connor¹⁰, l'État capitaliste doit remplir deux tâches contradictoires, créer les conditions d'une accumulation profitable et maintenir les conditions d'une harmonie sociale ; les services publics assument ces rôles. La socialisation croissante de l'économie conduit au besoin de plus d'État. La croissance est inséparable de l'amélioration des moyens de transport, notamment de routes et d'autoroutes, que seul l'État est capable de conduire. Le développement urbain appelle aussi une très forte intervention étatique : les entreprises ont besoin de transports collectifs pour que leurs salariés viennent travailler, mais ne veulent pas en assumer les coûts. Les entreprises refusent d'assumer les dépenses relatives à la dépollution de l'air, de l'eau ou des sols, qui reviennent souvent à l'État. Selon une expression empruntée à Engels, l'État crée les « *préconditions* » de l'exploitation capitaliste. En élargissant le raisonnement, la lutte contre l'effet de serre est une précondition nouvelle de la production que les États doivent assumer.

O'Connor distingue dans la dépense publique les dépenses productives (qui prennent deux formes, les dépenses en capital social et la consommation sociale) et les dépenses non productives :

- les dépenses en capital social, comme les dépenses de l'État pour les routes, les parcs industriels ou pour l'aménagement urbain, sont productives car elles sont un élément d'accumulation de capital indispensable au fonctionnement des entreprises ; l'État leur évite de prendre en charge ces dépenses.

¹⁰ O'CONNOR J. (1973), *The fiscal crisis of the State*, Saint Martin's Press.

- les dépenses de consommation sociale sont productives de façon indirecte, car elles permettent de diminuer le coût de la force de travail. Les dépenses d'éducation et une partie des dépenses de santé ont un effet favorable sur le taux de profit en permettant aux entreprises de trouver à des prix convenables des salariés formés et en bonne santé.

- certaines dépenses de l'État, notamment en matière sociale (allocations de chômage) n'ont pas de dimension productive directe ou indirecte ; comme les dépenses militaires, elles concourent néanmoins à la formation de la demande et au profit de certaines entreprises.

Si la dépense publique a, en plus de son effet de demande, une dimension d'investissement productif, on ne peut plus affirmer, comme le font certains néolibéraux que l'État se développe aux dépens de l'industrie privée. L'État est au contraire indispensable à l'investissement et à la croissance. L'effet d'éviction vis-à-vis du capital privé est secondaire par rapport à la fourniture par l'État de prestations indispensables à l'économie et à la société. Grâce à l'État des investissements non directement rentables mais indirectement très utiles aux entreprises peuvent avoir lieu. Si les services publics mis en place sont efficaces, salariés et entrepreneurs peuvent tous deux y gagner. L'augmentation de l'investissement socialisé de l'État exerce des effets favorables sur la productivité du travail, la demande et le profit des entreprises.

Dans cette mouvance interventionniste justifiant l'intérêt du service public, on y adjoint la pensée de John Maynard Keynes (1883-1946). Ce dernier reconnaît les limites du fonctionnement du marché lors qu'il n'atteint pas le plein emploi et lorsque des périodes de stagnation de longue durée ne semblent pas s'estomper par son action. Il y a une répartition arbitraire de la fortune et du revenu. L'Etat doit donc agir sur ces deux dysfonctionnements du marché. La taxation des revenus permet de réduire les inégalités. L'Etat, par sa politique fiscale et son taux d'intérêt, doit influencer les acteurs du marché. Son investissement public par le biais des services publics et ses dépenses de santé et d'éducation sont indispensables. Il est bienveillant puisqu'il représente l'intérêt général. Les services publics devraient être confiés à des organismes semi-autonomes pour ne pas limiter l'initiative personnelle. Ils sont les acteurs de l'investissement, de la croissance et donc de l'emploi¹¹.

¹¹ KEYNES J. M., Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, 1936

Quant à Karl Marx (1818-1883), il critique virulemment l'action de l'Etat. C'est une construction des bourgeois pour garantir mutuellement leur propriété et leurs *intérêts*. Il s'agit d'un ensemble de *structures* détachées de *la société* et qui *exercent une domination* sur elle. Il souhaite transformer l'Etat pour le subordonner à la société. Sa bureaucratie est *mauvaise* puisqu'elle s'oppose aux intérêts de la société civile dans un souci de carriérisme. Marx prône un Etat puissant pour intervenir sur la réglementation du travail, de la santé et de l'éducation. Mais les mesures sont peu prises et presque pas appliquées. Marx¹² vise à terme une auto-organisation de la société. Pour un véritable service public, il serait nécessaire que l'Etat puisse détenir une certaine autonomie par rapport aux bourgeois qui dénaturent la notion d'intérêt général.

Contrairement à la pensée néoclassique, keynésienne et Marxiste, la pensée néolibérale est défavorable à des services publics allant au delà de services régaliens.

Au 19e siècle, ces théories sont celles de Bastiat ou Spencer, dans l'après-guerre celles de Hayek, de Friedman ou Coase.

Selon Spencer¹³, l'administration de la Justice est le seul devoir de l'État. En dehors de ce cas, l'action étatique est nocive et se retourne contre ses intentions initiales. Par exemple, l'action de l'État en faveur des plus démunis finit par leur nuire, car elle se substitue à une action charitable privée. Les effets pervers de l'assistance sont systématiques et inévitables.

Le développement de l'État conduit à des maux bien plus importants que ceux qu'il entendait traiter. Spencer s'oppose à ce que l'État intervienne de façon préventive contre les maladies et affirme que les mesures sanitaires étatiques, toujours mal appliquées, augmentent les problèmes. La croyance en un pouvoir absolu de régulation du marché amène selon la même logique M. Friedman¹⁴ à des propositions étonnantes : si à un moment donné il n'y a pas assez de médecins, c'est parce que l'État a mal géré l'entrée dans la profession, et « *le remède est alors dans l'exercice non qualifié de la médecine* ».

¹² MARX K., Etat et société civile.

¹³ SPENCER H., *L'individu contre l'État*, 1895, Alcan.

¹⁴ FRIEDMAN M., *Capitalisme et Liberté*, 1971, Robert Laffont.

Les néolibéraux attaquent tous les arguments classiques et néoclassiques précédents relatifs aux monopoles, biens publics et effets externes, dans l'idée de montrer que les défaillances de marché sont en réalité extrêmement rares ou inexistantes. Par exemple, R. Coase propose de résoudre autrement les problèmes posés par les externalités. Au lieu de faire intervenir l'État, comme le fait l'approche néoclassique standard, Coase propose l'organisation de relations marchandes entre les différents individus concernés par ces externalités, de façon à négocier entre eux.

L'État doit se limiter à mettre en place un système de droits de propriété sur les ressources concernées par le problème, en faire des marchandises que les participants pourront négocier ; c'est l'opposé du service public. La solution proposée par Coase fait problème sur un ensemble de points selon Guerrien¹⁵. Si Coase propose de créer de nouveaux marchés, c'est que ces marchés n'apparaissent pas tous seuls. L'État est nécessaire pour mettre en place les droits de propriété et organiser les marchés ; chassé par la porte, l'État revient par la fenêtre.

En définitive les économistes ont analysé le service public sous un angle purement économique. C'est-à-dire que leurs théories se sont élaborées suivant l'intervention de l'Etat sur le marché donc dans de la rentabilité.

Aujourd'hui on ne peut parler de service public sans pour autant évoquer la question du développement. En effet ce dernier est historiquement lié à l'apparition de l'institution étatique. Dans les pays caractérisés de sous développés comme le Sénégal la tendance est à la recherche de ce développement depuis plusieurs années. Ainsi on voit tout le lien entre le service public et le développement d'où la nécessité pour nous d'évoquer quelques théories du développement en rapport avec les services sociaux de base dans le cadre du service publique.

La plupart des théories du développement insistent sur l'importance de l'investissement, et notamment de l'investissement public. La problématique des biens essentiels insiste sur l'importance particulière de certains biens ou services pour le développement : eau, énergie, éducation, santé, infrastructures de communication. Tous ces biens sont largement produits par des services publics. Les services publics, à la différence de la production privée, ne sont pas dans une logique de consumérisme et de gadgetisme.

L'investissement public notamment sur les secteurs sanitaire, éducatif et hydraulique se traduit par une forte valeur d'usage. Ceci est en conformité avec la problématique des biens

¹⁵ GUERRIEN B. (1996), *Dictionnaire d'analyse économique*, La Découverte.

essentiels qui insiste sur l'importance particulière de certains biens ou services pour le développement : eau, énergie, éducation, santé, infrastructures de communication. Tous ces biens sont largement produits par des services publics. Les services publics, à la différence de la production privée, ne sont pas dans une logique de consumérisme et de gadgétisme.

En insistant sur l'importance de la valeur usage des services sociaux de base, la problématique des biens essentiels permet de reconsidérer les indicateurs du développement. En effet, Le PIB (Produit Intérieur Brut) est critiqué comme indicateur de bien-être et des indicateurs alternatifs apparaissent, comme l'IDH (Indice de Développement Humain). En donnant beaucoup d'importance à l'éducation et à la santé, l'IDH revalorise le rôle des services publics dans le développement.

Les services publics de santé et d'éducation contribuent au développement bien au delà de la dépense monétaire effectuée. En donnant beaucoup d'importance aux dépenses de santé et d'éducation, certains pays arrivent à des résultats en matière d'IDH bien supérieurs à ce que laisserait penser leur PIB par habitant. Pour reprendre une grille de lecture classique, ces services publics produisent en abondance des valeurs d'usages qui contribuent à l'augmentation des indicateurs sociaux. Ainsi, selon J-M. Harribey les services publics permettent de se situer plus dans la logique de la valeur d'usage que dans celle de la valeur d'échange.

Par contre, Les théories de la « *self-reliance* » ou du « *compter sur ses propres forces* » insistent sur la dimension endogène du développement. Il faut compter en premier lieu sur soi-même, sur sa propre épargne pour investir, sur ses propres impôts et ses propres services publics.

On voit ainsi, si certains théoriciens du développement prônent pour l'investissement public d'autres par contre insistent sur les ressources locales sur l'épargne personnelle pour atteindre le bien-être.

A la suite des économistes et des développeurs, les juristes aussi ont une conception sur les services sociaux sous la houlette du service public.

Dans l'entendement des juristes le service public est pris en compte par le droit administratif.

Le service public est la première activité de l'Administration. Elle correspond à un besoin ressenti par les administrés.

D'emblée il faut remarquer que s'agissant de l'objet qu'est le service public, les juristes ne sont d'accord que sur un seul point : l'absence de signification précise de l'expression ; d'ailleurs, si elle est employé tantôt au pluriel, tantôt au singulier, c'est qu'un doute subsiste sur la consistance exacte de ce dont on parle¹⁶.

Toutefois L'origine de la notion est jurisprudentielle. L'expression est employée dans une décision du Tribunal des Conflits dans l'Affaire Blanco, en date du 8.02.1873. Cette décision est passée inaperçue de la doctrine à l'époque : elle n'a pas été analysée dans les manuels juridiques. C'est un peu plus tard qu'une décision du Conseil d'État va réveiller les esprits, dans un arrêt du 04.03.1910 dit arrêt Thérond, reproduit sous le numéro 24 des Grands Arrêts. Cet arrêt a été commenté au Recueil Sirey par Maurice Hauriou, et à la Revue du droit public par Gaston Jèze. A partir de 1910, la doctrine va faire de cette notion le centre du droit administratif. Pour ces auteurs, la notion est très importante. Elle n'est pas un aspect de l'action administrative, elle est aussi le critère de la compétence des juridictions administratives. Enfin et surtout, le service public caractérise le droit administratif : celui-ci est le droit des services publics. Pour Duguy, l'État est là pour servir : *Traité de droit constitutionnel, Tome 2, p. 54 (1923) : "l'État n'est pas comme on a voulu le faire et comme on a crû quelques temps qu'il était une puissance qui commande, une souveraineté, il est une coopération de service public organisée et contrôlée par des gouvernants."* Duguy et l'Ecole du service public s'opposent à la conception traditionnelle de l'État et de sa souveraineté. Duguy est l'un des auteurs qui ont le plus théorisés le service public avec l'Ecole du service public, également connue sous le nom d'école de Bordeaux" (Léon Duguit, Gaston Jèze, Roger Bonnard, André de Laubadère et Latournerie).

Duguit fait figure de précurseur d'une théorie juridique de l'État et du droit. Son œuvre a visé à revoir la discipline juridique et d'en faire une véritable "science" en opposition avec la méthode de la dogmatique juridique. Il emprunte ainsi à Durkheim sa méthodologie sociologique et à Auguste Comte le positivisme. Ce double héritage autorise une approche originale de la discipline du droit qui se caractérise par une critique des théories existantes du droit, d'une part et, d'autre part, par l'établissement de la notion de *service public* qui fonde l'État et sa limite.

Ainsi. Duguit écarte les autres conceptions métaphysiques de l'État telles que la souveraineté ou la notion de personne morale alors classiquement utilisées pour décrire l'État.

¹⁶ Alain -Serue Mescheriakoff, Droit des services publics, 2^{ème} édition mise à jour, PUF 1997.

Il affirme donc l'existence et la nécessité d'un droit, qui correspond à la solidarité, ou encore, à l'interdépendance des individus. Il fait une critique de l'État et *soutient que ce dernier n'est qu'une modalité politique. L'État est une forme précaire, comme il est apparu, il peut disparaître.*

D'après Duguy, trois éléments constitueraient le service public : *un élément organique* (tout service public doit être géré par une personne publique), *un élément formel* (tout service public est soumis à un régime juridique différent du droit privé), *un élément fonctionnel ou matériel* (tout service public a pour objet la satisfaction de l'intérêt général).

A l'opposé de thèse de Léon Duguy on a l'Ecole de la puissance publique soutenu par Maurice Hauriou.

Pour l'essentiel les juristes retiennent deux catégories de services publics. On a d'abord les services publics administratifs.

Jusqu'à la 1^{ère} guerre mondiale, tant la doctrine que la jurisprudence admettaient que les services publics ne pouvaient être qu'administratifs ; ces services publics administratifs correspondent aux missions traditionnelles de l'Etat : justice, défense nationale, enseignement, éducation, santé publique, sécurité...

Ensuite, suite à la première guerre mondiale et au développement constant de l'interventionnisme économique des personnes publiques, les juges et la doctrine ont admis l'existence de services publics industriels et commerciaux essentiellement soumis à un régime de droit privé (T.C. 22 janvier 1921, Société commerciale de l'ouest africain).

Pour l'essentiel les juristes notamment ceux de l'Ecole du service public fondée par Léon Duguy, le service public constitue le ciment du droit administratif et par ricochet l'essence de l'Etat.

Après l'interrogation des économistes et des juristes sur la question du service public, il serait nécessaire d'un point de vue méthodologique d'évoquer quelles positions théoriques le service social afin d'étoffer cette partie théorique.

Depuis les débuts du travail social, la question des fondements théoriques et scientifiques des pratiques a été au cœur des réflexions et souvent objet de débat. A en croire

André Beauvin¹⁷ au cours des dernières années, le débat a été partagé entre ceux qui pensent qu'il n'existe pas de théorie intrinsèque propre au travail social et ceux qui reconnaissent que la pratique même du travail social se fonde sur une théorie de l'action.

Pour les premiers, parmi lesquels on trouve des administrateurs, des économistes, des politologues, etc., le travail social est d'abord utilitaire et a des fondements normatifs et prescriptifs utilitaires qui s'enracinent dans une société donnée. De ce point de vue, le travail social est surtout une pratique qui s'applique aux personnes et aux groupes dans la perspective de leurs droits sociaux.

Pour les seconds, il y a un lien conceptuel entre théorie et action en ce sens que toute action peut être définie en lien avec une théorie de laquelle elle procède même si l'acteur n'en est pas toujours conscient. On débouche ainsi sur la possibilité de l'élaboration de cadres théoriques inspirés au service social.

Sur un angle purement sociologique, Guy Rocher¹⁸ analyse le service social en rapport avec une culture donnée. En effet, si l'on adopte la perspective sociologique, le service social nous apparaît comme une réalité conditionnée par un milieu socioculturel et plus ou moins fonctionnellement intégrée à ce milieu. Ainsi, on peut dire que le service social dans les différents lieux où il s'est développé a été pensé et organisé par des groupes de personnes que l'on pourrait identifier socialement et qui ont conçu le service social en fonction de certains milieux auxquels elles se référaient.

De même l'ouverture du service social à la sociologie est approuvée par Ernest Greenwood¹⁹ qui affirmait que : « *Les travailleurs sociaux se sont toujours intéressés à l'histoire du service social et de ses institutions. Ces connaissances historiques constituent un guide et un arrière-plan dans l'organisation et la planification des programmes de service social. Plus récemment, cet intérêt historique s'est élargi et approfondi pour inclure des connaissances sociologiques. On exprime le désir de mieux comprendre l'influence des forces culturelles et les valeurs sociales sur les programmes et les objectifs du service social* ».

¹⁷

« Antimétrie ou concordance des perspectives théoriques en service social? », *Service social*, vol. 3, n° 3, 1993, p. 3-5.

Guy Rocher, "Réflexions sociologiques sur le service social au Canada français". Un article publié dans la revue *Service social*, vol. 9, no 1, janvier 1960, pp. 57-70. Québec: Les Presses de l'Université Laval.

¹⁹ ERNEST GREENWOOD, « Social Work Research: A Decade of Reappraisal », *The Social Service Review*, XXXI, septembre 1957, p. 314.

En parlant de la sociologie du service sociale Guy Rocher y dégage plusieurs facettes. Ainsi selon "auteur on peut, par exemple, rechercher en quoi et comment le service social a été marqué par l'influence d'une culture donnée. Où Le processus d'intégration du service social à un milieu donné qui pose également un intéressant problème sociologique. Le problème peut être envisagé soit sous l'angle de ce que le service social et une culture donnée ont en commun qui permet et facilite l'intégration, soit sous l'angle de ce qui les oppose ou les distingue et pose des problèmes d'intégration. Il faut juste rappeler que G. Rocher a mené des études sur le service social au Canada français sur cet article.

I-1-3-Position du problème :

A la suite de l'étalage des conceptions théoriques, on s'aperçoit que la question relative aux services sociaux de base donc du service public, est vue différemment selon les disciplines. En effet, des économistes jusqu'aux sociologues en passant par les juristes et les expert en développement, les services sociaux donnent différentes interprétations.

De manière générale la presque totalité des économistes admet l'idée d'une intervention étatique au-delà du domaine régalien dont l'armée et la justice. En effet seul les néolibéraux sont contre l'intervention de l'Etat en dehors du domaine régalien. Pour ces derniers cette action est nocive.

Toutefois les économistes analysent les services publics dans le cadre de la satisfaction de l'intérêt général. En effet, la satisfaction de l'intérêt social là où l'initiative privée est défailtantes ; nécessite une action étatique d'intérêt général. Dans la perspective Walrasienne l'action étatique est nécessaire dans les situations de monopole naturel, soit pour exercer lui-même le monopole, soit pour l'organiser dans l'intérêt social.

Dans la même perspective le néo- marxiste J. O'connor suppose que l'Etat capitaliste doit remplir deux tâches contradictoires, créer les conditions d'une accumulation profitable et maintenir les conditions d'une harmonie sociale ; les services publics assument ces rôles. La socialisation croissante de l'économie conduit au besoin de plus d'Etat.

John Maynard Keynes s'inscrit dans la même perspective que O'connor et Walras. Tous soutiennent la nécessité de l'action étatique pour l'intérêt social.

Toutefois, il faut retenir que l'analyse des économistes a comme cadre l'entreprise. Cette dernière est plus tournée vers la maximisation de son profit que d'un souci d'intérêt social. Cette maximisation du profit peut être contradictoire avec le caractère du service public dans la mesure où ce dernier est un service d'intérêt général et d'harmonisation sociale.

Il s'y ajoute le fait que l'hydrologie, la santé et l'éducation ont une valeur d'usage très importante et une valeur d'échange presque nulle. Dans l'analyse économique on admet que les services ou biens à forte valeur d'échange sont privilégiés. On se soucie ainsi plus de la rentabilité que du social sur la marché.

Une analyse économique des services sociaux de base à travers le service public s'avérerait inapproprié car excluant la dimension sociale et focalise sur coté financier.

Par conséquent nous jugeons l'approche économiste inépousable dans le cadre de cette étude.

Selon certains théoriciens du développement l'investissement public est encouragé au détriment de l'initiative privée pour susciter le développement. En effet la problématique des biens essentiels va dans ce sens. Celle-ci en investissant sur les secteurs de la santé de l'éducation et de l'hydrologie qui ont une forte valeur d'usage, est contraire à la production privée qui est dans une logique de consumérisme et de gadgétisme.

Ainsi, la problématique des biens essentiels met en rapport le service public et le social à travers la valeur d'usage des services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et l'eau potable. Il ressort ainsi que toute préoccupation de développement doit prendre en compte le facteur social. On voit toute la relation entre le service public et le social.

Du côté des juristes l'accent est mis sur la conception de l'Etat en rapport avec le service public. On assiste ainsi à une mise en évidence du pouvoir public pour caractériser l'institution étatique. On note à cette occasion que chez les juristes le service public est mis en rapport avec le pouvoir. Ainsi la question relative aux services sociaux de base se justifie par rapport au pouvoir étatique. Autrement dit les domaines sanitaire, éducatif et hydraulique constituent des lieux de manifestation du pouvoir de l'Etat. Ce rapport au pouvoir avait suscité le caractère administratif de tout service public. Ainsi à travers le service public se manifeste le pouvoir administratif et par ricochet l'essence de l'Etat. Dans ce rapport de pouvoir on retient des auteurs comme Léon Duguy.

La thèse juridique voit dans les services sociaux de base donc du service public une relation de pouvoir montrant ainsi la suprématie de l'Etat en tant qu'institution.

En fin, dans une approche sociologique du service social, Guy Rocher analyse ce dernier sous l'angle d'une culture donnée. Autrement dit on dépasserait d'une part la logique économique guidée par la rentabilité et d'autre part la conception juriste fondée sur le monopole du pouvoir.

Dans la conception de Rocher le service social est mis en rapport avec la culture. Cette dernière est entendue ici comme un ensemble de données acquises et transmises à l'intérieur d'un groupe social. Dans cette optique la spécificité de chaque groupe social apparaît à travers

les relations et les représentations autour des services sociaux. Le recadrage à travers la culture permettrait de dégager les traits caractéristiques de chaque société à étudier en rapport avec les services sociaux de base. Cette dimension culturelle nous paraît très importante dans l'étude relative au genre et au rapport de sexe de manière précise.

Par conséquent, nous optons de placer l'étude sur l'accès des femmes aux services sociaux de base, sur la l'approche de Guy Rocher notamment sur la perspective culturelle. Ce choix nous permettrait de mettre en exergue outre aspect physiques, la dimension culturelle voir symbolique relative au statut de la femme via la culture sénégalaise. Ainsi, hormis le caractère public des services sociaux de base, la culture sénégalaise sera soigneusement mise en évidence parallèlement au contexte cité ci-dessus et à l'influence extérieure tant économique que socioculturelle.

Il en est ainsi car l'étude du genre est inévitablement liée à la culture de la société concernée. Ainsi on peut constater que dans toute société existent des modèles culturels de conduite qui prescrivent ces manières d'être, d'agir, de penser et de sentir jugées acceptables par le groupe et qui orientent les actions des Hommes et fournissent aux membres d'une société dotée des points de repère moraux pour apprécier les êtres et les situations. Ces modèles inspirent des valeurs dominantes de la société, se concrétisent dans un ensemble de normes de comportement transmises aux individus lors du processus de socialisation.

L'Homme/ est donc un être social dont le comportement, la manière d'être et de penser lui est été inculqué au travers ce processus de socialisation par lequel il intériorise les valeurs et les normes de la société dans laquelle il vit. La socialisation lui permet aussi d'apprendre à tenir les différents rôles que les autres attendent de lui en fonction de son statut. Ce statut social est la position qu'il occupe dans une dimension du système social (famille, professionnelle, associative...etc). C'est donc à travers ce processus que les hommes, les femmes se voient attribuer des rôles qui leur sont présentés comme inhérents à leur sexe biologique qui n'est qu'une différenciation physiologique distinguant les êtres « masculin » et les êtres « féminin ». Cependant c'est sur cette base de cette spécificité biologique, que s'opère une construction sociale d'identité sexuées, c'est-à-dire qu'à chaque statut correspondent des comportements spécifiques, des rôles attendus et des attentes collectives. Et c'est dans cette même optique que nous reprenons la fameuse citation de Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe*, « *on ne naît pas femme, on le devient* ». On devient « femmes » ou « hommes » grâce à la socialisation qui façonne les identités en fonction du sexe biologique

« on naît en général dans un corps de mâle ou de femelle, mais on doit ensuite culturellement devenir un garçon ou une fille et exhiber en même temps pour l'entourage le caractère accompli de la masculinité ou de la féminité »²⁰, On devient donc grâce à la socialisation des « mboroom neek » ou « mboroom keur » selon les expressions du professeur Gora Mbodj.

On voit ainsi toute l'importance de la culture à travers la construction sociale des sexes. Cette dernière rythme la vie des genres masculin et féminin, tout en organisant les rapports de genre dans ces sociétés. Par conséquent la situation de la femme rurale sénégalaise est inséparable à la construction sociale du sexe selon les valeurs culturelles sénégalaises.

Par ailleurs, c'est le lieu de noter qu'au Sénégal, les recherches sur le genre et les pouvoirs publics ont pris diverses orientations.

D'abord, certains ont commencé par montrer la place de la femme sénégalaise dans la vie politique ; à travers une étude chronologique. C'est le cas de Seynabou Ndiaye SYLLA, dans sa mémoire de DEA : Etudes Africaines : Option Anthropologie juridique et politique « Contribution à la réflexion sur la participation des femmes sénégalaises à la vie politique de 1945 à 2001 », 1999-2001, sous la dir. du Professeur Etienne LE ROY à l'université de Paris I - PANTHEON - SORBONNE U.F.R. 07 ETUDES INTERNATIONALES ? EUROPEENNES.

S.N.SYIT.A a mis l'accent dans cette étude sur le rôle et la place des femmes sénégalaise dans les pouvoirs publics, avant et après les indépendances.

Ensuite, le travail de Ndéye Sow sur *les politiques gouvernementales de promotion des femmes* : 1992. Dans cette étude l'auteur dresse le bilan des politiques de promotion de la femme vers les années 1980-90. Elle aboutit à la conclusion selon laquelle il y a un écart entre les ambitions affichées par les gouvernants pour la promotion de la femme et la réalisation des programmes. Le manque de financement serait à l'origine de ce gap mais aussi, l'absence de politique d'intégration des femmes dans les secteurs socio-économiques.

De plus, une étude sur *Femmes Sénégalaises à l'horizon 2015* a été réalisée la même année par Ndéye Sow et Mamadou Diouf (1993). Cette étude fait une analyse de la situation économique et sociale des femmes. Elle dresse le bilan des années 1980-1990 et esquisse des projections pour les 20 ans à venir. Dans leurs conclusions, ils mettent surtout l'accent sur la marginalité des femmes par rapport aux grandes orientations du développement du pays.

²⁰ Coulon A. (1999), L'ethnométhodologie, Que sais-je ?, PUF, Paris, p.41

Mais également dans la même lancée, en 1997 Fatou Diop publiait un article intitulé *Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal : L'intérêt de l'analyse genre*²¹. Cette étude dresse un bilan des politiques de promotion de la femme au Sénégal en montrant le cycle d'évolution des actions en vers ces dernières.

Dans la même lancée, on a les travaux de Fatou Sarr sur *les politiques gouvernementales à l'égard des femmes au Sénégal*, 1993. En effet cette étude dresse le tableau des différents politiques de la femme à travers les secteurs économiques, éducation, santé, et juridique.

Toutefois, le travail de M. Malick Samb Étudiant en DEA de droit de la santé, UCAD-Dakar, nous paraît le plus proche de notre sujet. En effet, il a mis l'accent sur les politiques sanitaires publiques. Dans « L'accessibilité aux soins : le cas du Sénégal », M. SAMB insiste sur les facteurs financier et géographique pour appréhender l'accès aux soins au Sénégal. Cette approche nous paraît partielle dans la mesure où elle fait l'économie de l'aspect culturelle dans l'étude. Selon M. SAMB « *Du point de vue financier, elle se mesure à la capacité des populations dans leur diversité à s'offrir des prestations sanitaires, Géographiquement, l'accessibilité aux soins peut s'entendre de la manière dont les structures de santé sont réparties et fréquentées*²² ».

Le travail de M. SAMB apparaît comme étant le plus proche du notre, mais il n'intègre pas les dimensions éducative et hydraulique en tant que service sociaux de base.

A la suite du cadre théorique qui se termine avec cette position du problème nous passons à la partie méthodologique. Cette dernière sera le lieu d'étaler l'armature méthodologique retenue pour cette étude.

²¹ DIOP Fatou, *Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal. L'intérêt de l'analyse de genre*, in Revue Sénégalaise de Sociologie n°1, Janvier, 1996, pp. 91-103

²² M. Mcdick Samb, Réseau des chercheurs "Droit de la Santé" Agence Universitaire de la Francophonie, *L'accessibilité aux soins : le cas du Sénégal*, 2005

1-2- Justification du sujet d'étude :

La pertinence de l'étude à l'accès à la santé, à l'éducation et à l'eau potable en tant que services sociaux de base, n'est plus à démontrer.

En effet, en ce qui concerne d'abord la santé : les problèmes de santé se posent avec acuité surtout dans les pays sous développés. En Afrique les problèmes sanitaires persistent surtout en milieu rural et pour le genre féminin. Le manque d'accès à des maternités bien équipées avec un personnel qualifié continue à faire traverser les africaines des accouchements très pénibles voir mortels.

Ensuite, concernant l'éducation le continent africain compte le plus analphabètes selon l'OMS. Il s'y ajoute le fait que les femmes continuent à être victimes des représentations sociales et peinent à se maintenir dans les écoles surtout en milieu rural. La situation de crise que traverse l'école sénégalaise accentue le problème.

Enfin, le manque criard d'assainissement en milieu rural hypothèque l'accès à l'eau. En effet, avec une population formée majoritairement de femmes le milieu rural sénégalais se trouve dans l'urgence d'être pourvu en eau potable. De même l'aspiration au développement requiert une population bien formée, disposant d'une eau saine laquelle est indispensable à un bon état sanitaire.

En définitive la promotion progressive du genre féminin doit être accompagnée par un bon état sanitaire coordonnée à une bonne formation. Ceci témoigne de l'importance d'un bon accès aux services sociaux de base, rappelant ainsi aux collectivités locales leurs nobles missions.

1-3- Délimitation du champ d'étude :

La région de Saint- Louis constitue notre zone d'étude de manière générale. Celle-ci située dans le delta du fleuve en bordure de la mer, possède à la fois les caractéristiques d'une ville maritime et fluviale. Sa population est estimée d'après la Situation Economique et Sociale de 2010 à 901.036 habitants en 2010 dont 441.515 hommes et 459.521 femmes.

St-Louis est située au nord du Sénégal. Elle est limitée à l'ouest par l'océan Atlantique, au sud-est par la région de Matam. au Sud par celle de Louga et au nord par la

république islamique de Mauritanie. Ses principaux axes de communications sont le fleuve, et la route. Le fleuve qui faisait de la ville de Saint-Louis, de part sa position géographique, un centre portière important pour le commerce halieutique et une porte d'entrée du Sahel, joue actuellement un faible rôle dans les échanges. Le port de Saint-Louis reconstruit en 1988 est non fonctionnel car le chenal d'accès n'a pas vue le jour.

Ensuite notre zone d'étude se ramène précisément à la communauté rurale de Gandon.

La Communauté rurale de Gandon se situe dans l'arrondissement de Rao, du département de Saint Louis, de la région de Saint Louis. Elle est limitée au Nord - Est par l'arrondissement de Ndiaye, à l'Ouest par le Fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique, au Sud et Sud - Est par les arrondissements de Sakal et de Keur Momar Sarr dans la région de Louga et à l'Est par la Communauté Rurale de Fass. La CR/G est la plus proche voisine de la commune de Saint-Louis.

La CR/G compte 55 villages officiels pour une population de 33971 habitants selon les prévisions du service régional de la statistique et de In démographie. La CR/G. couvre une superficie de 560 km² soit une densité de peuplement de 93 habitants/km².

Vu les contraintes temporelles et financières, nous avons ciblé les villages de Gandon et de Maka Toubé pour y mener cette recherche. Ce choix découle des conseils de notre directrice de mémoire. Le village de Gandon bénéficie de la proximité avec la route nationale n°2, alors que celui de Maka Toubé se situe entièrement dans la forêt.

C'est dans cette sphère que nous inscrivons cette étude sur l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base.

Une telle étude requiert la définition de certains objectifs lesquels nécessite l'élaboration d'une hypothèse de recherche.

1-4- Objectifs et hypothèse de recherche :

L'objectif de cette étude consiste à voire les facteurs de blocage à l'accès des femmes aux services sociaux de base dans la communauté rurale de Gandon.

Celui-ci se ramène spécifiquement à :

- > Montrer que l'accès des femmes aux services sociaux de base n'est pas déterminé par le seul facteur infrastructurel.
- y Analyser les facteurs culturels de blocage à l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base.

En vu de ces objectifs fixés, nous ne pouvons nous dispenser de la question suivante : **Quels sont les facteurs de blocage à l'accès des femmes aux services sociaux de base dans la communauté rurale de Gandon?**

Dans l'effort de répondre clairement à cette question qui sera tout au long de cette recherche - en substance, nous procéderons à l'élaboration d'une hypothèse générale. Au terme d'une revue critique de la littérature et dans l'objectif d'éclairer la problématique générale, nous avançons l'hypothèse suivante qui est une réponse provisoire à la question de départ.

Notre hypothèse générale se formule comme suit : **Le blocage à l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base dépasse le déficit infrastructurel pour s'enraciner dans les représentations sociales.**

1-5- Model d'analyse :

« Il ne peut y avoir de science sans distanciation et élaboration conceptuelle ». Cet enseignement nous indique que ce travail scientifique passerait par la définition des concepts qui sous-tendent notre étude.

« On a souvent coutume de dire que l'explication d'un fait résulte de son insertion dans une théorie », selon Berthelot²³.

Pour Berthelot, les sciences sociales doivent s'engager dans un effort continu de réflexivité ; elles doivent pouvoir dévoiler en profondeur la complexité de leur processus de connaissance. Si la connaissance *« est une affirmation port. sur un état de réalité »*, si elle *« n'existe*

²³ Berthelot J, M, 1990, l'intelligence du social, paris PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, p23

qu'intégré à un savoir se présentant comme discours >>>²⁴, il faut creuser cette complexité pour montrer comment elle s'organise autour des « *schèmes de pensée* » : c'est dans ces schèmes que s'enragent et s'articulent les « *modes d'intelligibilités* » que nous retrouvons en sciences sociales. En effet, l'approche en termes de schèmes a le mérite d'inviter à penser différemment le statut épistémique des sciences sociales, car un « *schème d'intelligibilité* » - ou « *schème explicatif* » - est une « *matrice d'opération permettant d'inscrire un ensemble de faits dans un système d'intelligibilité* »²⁵.

En rapport à notre hypothèse, nous faisons appel aux schèmes de dépendance afin de mettre en corrélation les facteurs (matériel, culturel) et le blocage à l'accès des femmes aux services sociaux de base en milieu rural.

Schème causal :

Le schème causal cherche à expliquer un phénomène en le mettant en relation avec d'autres facteurs. Il s'agit principalement de décomposer le phénomène en variables, d'identifier des corrélations entre elles afin d'isoler les facteurs explicatifs. Une relation d'antériorité logique ou chronologique est alors attribuée à ces derniers.

En conformité à notre hypothèse de recherche, il est question d'établir un lien significatif entre le blocage à l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable), et le déficit infrastructurel, les représentations sociales dans la communauté rurale de Gandon.

Dans sa formule logique le schème causal s'écrit comme suit :

$$(A \text{ p } B) - (tA).$$

²⁴ Bertliclot, idem, p15

²⁵ Bertli . . . : p18

Cette dernière implique que **B** dépend de **A** selon une relation telle que, dans une relation absolue ou **A** serait la cause unique de **B**, l'on ne puisse avoir **B** sans **A** et que toute variation de **A** implique une variation de **B**.

Il s'agit donc de montrer dans cette étude que le déficit infrastructurel et les représentations sociales **A** influent sur l'accès aux services sociaux de base **B**. Autrement dit toute variation d'ordre infrastructurel et sociale **A** implique une variation sur l'accès à la santé, à l'éducation et à l'eau potable en tant que service sociaux de base **B**.

Schème fonctionnelle :

Sa formule logique est : $(A \text{ p } B) = (B \text{ f } S, S \wedge B \wedge S)$.

Celle-ci induit une action réciproque entre le système **S** et un élément de ce système **B**. ainsi le rapport entre **S** et **B** indique une détermination fonctionnelle c'est-à-dire que les exigences fonctionnelles de **S** nécessitent que **B** remplisse une fonction utile à **S**. par conséquent l'élément **B** est analysé à partir de sa nécessité fonctionnelle. **A** génère **B** pour que ses effets maintiennent **A**.

Ce schème a deux programmes : l'analyse fonctionnelle utilisée en anthropologie sociale par Malinowski et Radcliffe-Brown ; et l'analyse systémique.

En rapport à notre hypothèse d'étude, il faut que l'eau, la santé et l'éducation en tant que services sociaux de base =**B** exercent une fonction dans la communauté rurale comme système **S**. les services sociaux de base **B** sont analysés à partir de leur nécessité fonctionnelle. Autrement dit le bon fonctionnement de la communauté rurale implique que les services sociaux de base remplissent leurs fonctions.

1-6- Conceptualisation :

Dans le but de rendre notre objet d'étude plus intelligible, il nous paraît nécessaire de préciser le contenu de certains concepts.

Facteur de blocage :

Le concept « facteur » renvoie ici à chacun des éléments qui concourent à un résultat. Selon le Robert, dictionnaire de sociologie, comme dans les sciences physiques ou biologiques, le terme « facteur » est employé en sociologie, pour désigner tout élément ou condition participant à la production d'un phénomène.

Femmes :

Selon le nouveau Petit Robert de la langue française (2007), elle renvoie à un être humain de sexe féminin lorsque son âge permet d'envisager sa sexualité, et le plus souvent, après la nubilité et l'âge adulte, sociologiquement lié à l'âge où le mariage est possible. Pour cette étude, elle prend en compte toutes les personnes de sexe féminin de l'apparition des premières menstruations jusqu'à la ménopause.

Services sociaux de base :

Selon le dictionnaire le Robert, le service renvoie à un ensemble d'activité d'utilité collective. Dans le cadre de cette étude ils regroupent trois dimensions dont la santé, l'éducation et eau potable. Ces dernières constituent les besoins de base de toute existence humaine.

Déficit infrastructurel :

L'expression traduit un manque d'infrastructures. Ces dernières sont selon le dictionnaire le Robert : un ensemble d'équipements économique ou technique. Le déficit infrastructurel est entendu dans le cadre de cette étude comme étant un ensemble de facteur matériel concourant à l'accès aux services sociaux de base.

Représentation sociale :

En sociologie, c'est au français que l'on doit l'invention du concept de représentation : Durkheim (1898). Il a essayé de voir en quoi la production intellectuelle des groupes sociaux, jouent un rôle dans la pratique sociale. Il propose la notion de représentation collective pour expliquer divers problèmes d'ordre sociologique. Selon Durkheim la société forme un tout, une entité originale, différente de la simple somme des individus qui la compose. En parlant de représentation collective, Durkheim fait apparaître une idée de contrainte sur l'individu : « *la représentation impose à l'individu des manières de penser et d'agir, et se matérialise dans les institutions sociales au moyen des règles sociales, morales, juridiques* ».

On retiendra de Durkheim, l'idée d'une supériorité des éléments sociaux, sur les éléments individuels. Les représentations collectives forment donc la base fondamentale des jugements humains.

En psychologie, Denise Jodelet définit les représentations sociales comme :

« Des systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres qui, orientent et organisent les conduites et les communications sociales. Les représentations sociales sont des phénomènes cognitifs engageant l'appartenance sociale des individus par l'intériorisation de pratique et d'expériences, de modèles de conduites et de penser »²⁶

A partir de cette définition proposée, nous en déduisons que les représentations sociales forment la « toile de fond idéologique » des pensées et des conduites humaines. Toutefois, c'est Moscovici (1961) qui intitula justement son premier chapitre : la représentation sociale, un concept perdu, que l'on doit reprendre et renouveler des acquis durkheimiens, en 1898, qui distinguait notamment entre représentation individuelle et représentation collective. Selon lui, « *les représentations sont des formes de savoir naïf, destinées à organiser, les conduites et orienter les communications* ». Elles sont donc des savoirs naturels constituant les spécificités des groupes sociaux qu'ils les ont produits.

Cependant, l'un des problèmes dans l'appréhension et l'usage de cette notion est "sa position « mixte », au carrefour d'une série de concepts sociologiques et d'une série de concepts

²⁶ Jodelet Denise (sous la dir.), 1989 Les représentations sociales, Paris, PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui.

psychologiques."²⁷ En effet, de la sociologie à la psychologie sociale en passant par la psychologie cognitive et la psychanalyse, le concept de représentation sociale adjectivé de collective, de sociale ou de mentale migre à travers des champs à la fois proche et différents.

Dans le cadre de notre étude, on ne peut expliquer le phénomène de l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base sans pour autant recourir aux représentations sociales. D'ailleurs, comme le souligne une approche culturaliste la santé, l'éducation et l'hydrologie sont considérées comme des objets particuliers pour l'étude des représentations sociales car, en tant que services sociaux, ils dépassent la logique de la rentabilité pour s'imprégner des valeurs culturelles. Ce ci est en conformité avec l'approche Guy Richer qui à tenter de déceler les rapports qu'entretiennent le service social et la culture au Canada français.

²⁷ Jodelet Denise, op cit.

-7- Opérationnalisation :

Concept	Dimension	indice	Indicateur
<p>Services sociaux de base</p>	Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'infrastructures sanitaires (poste de santé ; case de santé maternité, dispensaire etc.) • La qualité du personnel sanitaire • satisfaction sur les soins offerts ® accessibilité des coûts sanitaires • égalité homme et femme dans l'accès aux soins • les fréquences de consultation sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de structure sanitaire par personne 9 nombre d'agent sanitaire par habitant • prix des consultations et médicaments ® nombre de visite sanitaire • pourcentage de personne satisfaite des soins
	Education	<ul style="list-style-type: none"> > Accessibilité des structures éducatives > Egale accès des genres masculin et féminin à l'éducation. > Satisfaction sur le service éducatif > Perception sur l'éducation des femmes > Accessibilité des coûts éducatifs > Perception sur la qualité de l'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'école par population > Nombre de fdle et de garçon dans l'enseignement > Les taux de réussite > Cout des inscriptions et des fournitures scolaires > Nombre d'enseignant par élève > Nombre de personne satisfait de l'éducation
	Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ^B Disponibilité d'un réseau d'adduction d'eau potable ^D Satisfaction sur la distribution de l'eau • Perception sur la qualité de l'eau reçue 	<ul style="list-style-type: none"> • la disponibilité de l'eau • pourcentage d'homme et de femme branchés sur un réseau d'adduction d'eau • coûts des factures

		<ul style="list-style-type: none"> • Egalité homme/femme dans l'accès à l'eau • Accessibilité des coûts hydrauliques 	^H d'eau nombre de personne satisfaite de la distribution d'eau
Représentation sociale	Domination masculine	<ul style="list-style-type: none"> •S Persistance des conceptions culturelles sur la femme S Résignation de la femme dans la sphère domestique S présence des femmes dans les sphères publiques •S Interprétation masculine des écrits religieux 	<ul style="list-style-type: none"> •S Conceptions religieuses sur les femmes •S Nombre de femme dans le conseil rural •S Assignation de la femme au statut de faible

CHAPITRE II : Cadre méthodologique ;

La recherche en sciences sociales et particulièrement en sociologie, est assujettie à un ensemble d'opération par lesquelles le chercheur peut mettre un protocole méthodologique à même de fournir les outils appropriés pour une saisie du réel.

Nous présenterons dans les lignes qui suivent les grands axes théoriques et méthodologiques que nous avons empruntés pour parvenir à une meilleure intelligibilité de notre objet d'étude.

II-1-Approche théorique :

La construction de l'objet est un des moments essentiels de la recherche. Elle consiste à découvrir, derrière le langage commun et les apparences à l'intérieur de la société globale, des faits sociaux liés par un système de relation propre au secteur étudié. C'est deviner sous les apparences les vrais problèmes et poser les bonnes questions.

Ainsi nous avons jugé judicieux de procéder à une triangulation théorique susceptible de nous aider à mieux cerner les contours de notre objet de recherche. Ce souci de diversifier les modes d'élucidations de notre objet de recherche, s'inscrit dans un sens constructiviste qui postule qu'il n'existe pas une voie royale d'accès à la connaissance, mais des approches différentes. En effet, la multiplicité des apports théoriques en sciences sociales et humaines, en dépit des divergences entre les écoles, ne constitue pas une négation de la scientificité, mais plutôt la manifestation d'un même effort d'élucidation du réel.

Ainsi nous avons ciblé, surtout, les différentes théories et démarches centrées sur Facteur, à savoir l'inter actionnalisme symbolique et l'analyse stratégique.

II-1-1-L'inter actionnisme symbolique :

Basé sur l'observation in situ des interactions quotidiennes, l'inter actionnisme symbolique est essentiellement centré sur l'étude de terrain, l'importance qui est accordée aux monographies et le souci constant d'analyser le processus qui est entrain de se dérouler. Selon Goffman E²⁸, dans la perspective interactionniste : « *toute personne vit un monde social qui l'amène à avoir des contacts, face à face ou médiatisés avec les autres. Lors de ces contacts, l'individu tend à extérioriser parfois ce qu'on nomme une ligne de conduite, c'est-à-dire un*

²⁸ Goffman. E. Les rites d'interaction, Paris, édition de Minuit, 1974, page 9

canevas d'actes verbaux et non verbaux qui lui sert à exprimer son point de vue sur la situation, et par là l'appréciation qu'il porte sur les participations et en particulier sur lui même ».

Il ressort de cette assertion que le fonctionnement des interactions quotidiennes observables contient tous les éléments de la théorie sociale. Dans cet esprit la démarche du chercheur doit s'inscrire dans une dynamique de reconstruction du vécu quotidien des différents acteurs à travers leurs réseaux relationnels, mais aussi leurs différentes sphères d'intervention. Cette approche s'appuie essentiellement sur la notion d'interaction, communément utilisé par les interactionnistes pour mesurer l'unité minimale des échanges sociaux et désigner une situation sociale où chacun se comporte en fonction de l'autre. Par interaction souligne Goffman, un des tenants tenant de cette théorie « *on entend à peu près l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs acteurs respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres* ».

A travers l'utilisation de cette approche centrée sur l'étude des règles de circulations des interactions sociales, il s'agit pour nous, de montrer que les services sociaux de base constituent un cadre qui draine des enjeux majeurs autour desquels s'affrontent plusieurs groupes stratégiques.

Les acteurs sont constamment en interaction et les phénomènes sociaux et personnalités individuelles sont le fruit de ces interactions. Ainsi, à travers le jeu des pratiques quotidiennes, les acteurs utilisent des codes sociaux qui leur permettent de garder ou de sauver la face, selon les situations dans lesquelles ils se trouvent.

Toutefois la démarche interactionniste peut être dénué surtout quand il s'agit de reconstruire les motivations des acteurs. D'ailleurs Erwin Goffman le reconnaît lui-même à travers cette assertion :

« Etudier les moyens de sauver la face, c'est étudier les règles de circulation des interactions sociales ; cela permet de connaître le code de l'individu qui respecte à chaque fois qu'il croise leurs chemins ou les projets des autres, mais cela ne nous apprend pas où il va, ni pourquoi il désire y aller. Cela ne nous apprend même pas pourquoi

il est disposé à suivre ce code, car il peut y être également incité par un très grand nombre de motifs différent ».

Pour pallier ce déficit, nous avons associé dans le cadre de cette étude à l'interactionnisme symbolique d'autres courants issus du même schéma que lui, mais qui concentre d'avantage leurs efforts d'élucidation du réel sur l'individu et ses motifs et stratégies. C'est l'analyse stratégique.

II-1-2-L'analyse stratégique :

L'analyse stratégique de Michel Crozier semble être pour nous un cadre théorique opératoire pour un grand saisi de notre objet d'étude. En effet s'il est vrai qu'une situation opérationnelle donnée ne contraint jamais un acteur, il faudrait aussi reconnaître qu'une action collective repose sur un minimum d'intégration. Dès lors, le système dans lequel se meuvent les populations et les autorités locales, n'est pas une donnée nature mais un construit d'action collective.

Ces actions collectives déterminent fortement les comportements des acteurs mais aussi pas entièrement. De ce fait s'il y'a contraint il y'a aussi place pour des stratégies individuelles selon les «zones d'incertitudes ». C'est alors que dans ces enjeux structurés que les acteurs choisiront mie stratégie qu'ils espèrent plus efficace parmi une multitude possible. Ceci pour signifier que l'acteur d'un système donné, n'est pas totalement déterminé par les normes, statuts et rôles qui le structurent. Ils y disposent d'une marge de manœuvre qu'ils peuvent mettre à profit pour corriger les déficiences du système.

A partir de cette liberté et des sources d'incertitudes que chaque acteur s'efforce d'accroître ses chances, l'analyse stratégique conclut au caractère toujours contingent du résultat des interactions et de tout construit social. Par conséquent, le changement social, ne peut provenir de l'extérieur mais découle d'une certaine contingence des comportements et pratiques des acteurs. L'importance réside dans la notion d'apprentissage collective par les acteurs, de nouveaux modèles relationnels, de nouveaux modes de raisonnements, de nouvelles capacités collectives.

A la suite l'approche théorique nous allons passer au cadre méthodologique.

II- 2- Cadre méthodologique :

Après la phase théorique ou de construction de notre objet de recherche, nous sommes passés à la seconde étape de notre démarche méthodologique, à savoir la réalisation de l'étude. Pour le présent travail, nous avons opté pour une diversification des méthodes. Cette partie regroupe d'abord, l'histoire de la collecte, ensuite les outils et techniques de collecte des données et enfin les techniques de traitement des données.

II-2-1- L'histoire de la collecte :

Elle se ramène à la phase exploratoire d'une part et à la phase d'enquête proprement dite d'autre part.

II-2-2-la phase exploratoire

Celle-ci correspond aux premières démarches entreprises dans le sens de vérifier les conditions de faisabilité de notre étude, elle se subdivise en deux grandes phases ; la recherche documentaire et l'exploration du terrain d'étude.

II-2-3-la recherche documentaire

Elle a commencé avant le choix de notre sujet et s'est prolongée jusqu'à la fin de notre étude.

Toute étude demande au préalable une recherche documentaire qui permet au chercheur de préciser son objet, d'affirmer ses hypothèses, mais surtout de cerner l'état des connaissances sur le problème qu'il veut étudier et ceci dans le but d'éviter de rependre un travail déjà fait.

Pour les besoins de cette étude, nous avons fréquenté la bibliothèque, le laboratoire du GESTES et les centres de documentations des UFR de l'université Gaston Berger de Saint-Louis. En outre nous nous sommes rendus dans les lieux où nous avons pensé trouver des renseignements et une documentation spécialisée nécessaire à la réalisation de notre étude.

Cette étape nous a permis, d'une part, de prendre connaissance des travaux portant sur notre zone d'étude, d'autre part, de nous familiariser aux principales questions qui ont été soulevées concernant le genre féminin et les services sociaux de bases. Enfin, elle nous a permis de disposer d'outils théoriques nécessaires à l'analyse de nos résultats.

II-2-4-L' exploration

Cette phase est très importante dans une recherche car elle permet de délimiter le terrain d'étude, mais aussi de se familiariser avec ce dernier. C'est dans cette phase que s'exécutent les premiers entretiens. Ces derniers ont pour fonctions principales de mettre en lumière des aspects du phénomène étudié auxquels nous n'aurions jamais pensé. En effet, c'est à partir de nos entretiens exploratoires qu'a pris forme la notion de serendipity qui se trouve être cette observation surprenante qui nous fait voir sur le terrain que l'explication utilitariste sur un phénomène peut être marginalisé par rapport à celle qui met en jeu le mythique, le symbolique et l'économique dans le même cadre théorique.

II-2-5- L'enquête proprement dite :

Comme le soutient Philippe CIBOIS²⁹ « *l'enquête est une procédure d'observation dans un domaine donné. Un chercheur recueille les informations auprès des sujets selon différents points de vue.* »

Après avoir identifié les individus à enquêter, c'est-à-dire ceux à observer prioritairement, nous avons entrepris l'interrogation.

Ici les questions sont posées aux individus identifiés et choisis, mais dans le but d'obtenir des réponses permettant la généralisation. Ce qui intéresse le chercheur à ce niveau, c'est qu'à partir des réponses constituant un échantillon représentatif, il lui soit possible d'appréhender la réalité de l'ensemble représenté, de généraliser, de conclure.

Cette phase d'enquête comprend ainsi l'administration du questionnaire, la tenue d'entretiens et des moments d'observation. Partant du fait que, le type de matériel à recueillir à l'issue de l'enquête relève du domaine des faits et des comportements à observer ou à vérifier, ainsi que celui des opinions et représentations à recueillir, nous avons dû compléter les éléments tirés de ces entretiens par de nombreuses séances d'observations participantes à l'occasion des débats informels.

²⁹ CIBOIS P, L'analyse des données en sociologie, Paris, PUF, 1984, p 110.

II-3- Les outils et techniques de collecte des données.

La **collecte** des informations nécessite des techniques bien appropriées. C'est pour cette raison que nous avons utilisés des méthodes en faisant le choix sur la méthode quanti qualitative.

II-3-1-Le guide d'entretien :

Dans sa subdivision, le guide d'entretien reste sanctionné par de grands thèmes qui déterminent l'orientation et le contenu de cet outil.

Thème 1 : éclairage notionnel : représentation sociale

Thème 2 : femmes et l'accès à la santé

Thème 3 : les femmes et éducation

Thème 4 : femmes et besoins en eau potable

II-3-2-L'échantillonnage/

Pour constituer notre échantillon, nous avons eu recours à la technique des quotas qui a le double mérite d'être commode, maniable. Le tirage par quotas est le choix de l'échantillon de telle manière que l'on respecte certaines proportions significatives, comme celle des différentes composantes de la population totale.

Autrement dit on ne connaît pas la population sur laquelle on veut travailler. Cependant à partir de ce que l'on sait d'elle, on fabrique l'échantillon en respectant les proportions mises en évidence. Par exemple on pourra avoir un échantillon qui respecte la répartition selon le sexe, l'âge, etc. au bout du compte, les gens choisis sur cette base constituent un échantillon représentatif. Cette technique se caractérise par ailleurs par le souci de respecter un certain nombre de proportions. On essaie de forcer le hasard, de contrôler un certain nombre de caractéristiques.

Dans le cadre de cette étude notre échantillon se limite à 80 individus.

II-3-3- Le questionnaire :

L'enquête par questionnaire consiste à poser à un ensemble de répondants, le plus souvent considérés comme représentatifs d'une population, une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leur attitude à l'égard d'opinion ou d'enjeux humains et sociaux. Mieux à tout autre point qui intéresse le chercheur. L'enquête par questionnaire diffère du sondage puisque ce dernier n'a pas pour objectif de vérifier des hypothèses, mais des informations sur un sujet donné. Alors que le questionnaire vérifie les hypothèses fixées au départ.

Dans le cadre de cette étude nous avons conçu un questionnaire pour les femmes dans les villages ciblés. Ainsi dans le village de Gandon comme celle de Maka Toubé, nous interrogerons 40 femmes par village via un questionnaire.

II-4- les difficultés rencontrées :

Un certain nombre d'aspects a constitué des difficultés pour la réalisation de ce travail. D'abord les redécoupages territoriaux répétitifs coordonnés au renouvellement à la tête de la communauté rurale rendent mouvantes les limites territoriales et par ricochet les données générales sur la CR/G.

Ensuite, la CR/G ne dispose pas en son sein d'un centre de documentation pouvant nous servir de base de données. La secrétaire garde l'essentiel des données sur CR. Seulement son manque de temps occasionné par l'ampleur de son travail sur place et de ses obligations hors de la CR, fait qu'elle est très difficile à voir.

Enfin, l'éloignement de certains villages ciblés par l'enquête, a posé un réel problème d'accès. A cela s'ajoute le manque de temps et les coupures d'électricité répétitives sachant que l'essentiel du travail se fait avec l'ordinateur et que celui-ci dépend, pour son utilisation, beaucoup de l'électricité.

Ces difficultés ferment la première partie de cette étude où nous avons établi le cadre théorique et méthodologique. Nous passons à la seconde partie à savoir la présentation du cadre d'étude.

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

CHAPITRE III : PRESENTATION DE LA REGION DE SAINT-LOUIS.

Dans le cadre de cette présentation nous nous focaliserons sur les aspects relatifs à notre sujet d'étude.

III-I-LE MILIEU PHYSIQUE

La région de Saint-Louis se situe dans la partie du Sénégal. Elle limitée au Nord par la république Islamique de la Mauritanie, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par la région de Matam et au Sud par

La région est subdivisée en trois départements et compte sept (7) arrondissements, dix neuf (19) communes et dix huit (18) communautés rurales³⁰. Elle est à 270km de la capitale Dakar.

La région abrite la deuxième université du Sénégal, le fleuve Sénégal avec ses affluents, le lac de guiers, le barrage de Diama, l'implantation de deux grosses unités agro industrielles du pays. Elle bénéficie d'une longue tradition dans les secteurs de la pêche et de l'élevage grâce à une vaste zone sylvo pastorale et une population de pêcheurs dont l'expérience et l'expertise dépassent les frontières du Sénégal.

III-2-LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Saint-Louis s'étend sur une superficie de 19.034 km² pour une population estimée à 901.036 habitants en 2010 dont 441.515 hommes et 459.521 femmes.

Tableau; Evolution de la population de 1976 à 2010 et taux d'accroissement intercensitaire

	Année				
		1976	1988	2002	2010
population	Homme	166 210	211 772	338 536	441.515
	Femme	178 222	223 238	356 953	459.521
	Total	344 432	435 010	695 489	901.036
taux d'accroissement (%)			2,0%	3,4%	

Source : ANSD

³⁰ Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis, éd. 2009.

III-3- LES SECTEURS SOCIAUX A SAINT-LOUIS

II-M-Education

Au niveau de la région de Saint-Louis, l'année 2009 a été marquée par l'élaboration du plan régional de développement de l'éducation, l'organisation de la conférence régionale d'harmonisation dont le secteur a fait partie des trois retenus pour cette première édition. Au cours de l'année 2009, il s'est tenu un comité régional de développement sur la rentrée 2009/2010 au cours duquel le ministre en charge du secteur a annoncé la construction de 268 salles de classes dans la région. Cette rentrée a été marquée par ailleurs, par le démarrage tardif des cours dans certains établissements, dû principalement aux inondations.

L'Etat, premier bailleur du secteur de l'éducation est soutenu dans la région de Saint-Louis par certains partenaires parmi lesquels on peut citer la coopération luxembourgeoise, la fondation Paul Gérin Lajoie, l'ONG Plan Sénégal, le Partenariat, l'USAID/EDB, Counterpart et les partenaires de la coopération décentralisée.

Dans le document du Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation il a été fait part de la construction de 2.000 salles de classes et la rénovation de 300 salles de classes par an. Du fait de la faiblesse de son taux brut de scolarisation et de la vétusté de certaines de ses écoles, la région de Saint-Louis faisait partie des régions prioritaires aussi bien pour la construction de nouvelles salles de classe que pour les réhabilitations.

Tableau : Effectif des établissements par département en 2009

département	Moyen et secondaire		Petite enfance		Primaire		Total général	
	2003	2009	2003	2009	2003	2009	2003	2009
Dagana	10	18	8	15	208	202	226	235
Podor	9	31	3	19	194	264	206	314
Saint-Louis	18	33	23	63	41	165	88	261
Région de Saint-Louis	37	82	34	97	449	613	520	810

Source : IA Saint-Louis

III-3-2- La Santé :

L'importance stratégique *du secteur de la santé publique* justifie l'attention particulière que lui accordent les organisations internationales et les pouvoirs publics. Sur le plan national, pour atteindre les OMD, l'Etat a défini des stratégies illustrées dans les deux premières générations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP I et II). En plus de ces documents, le Sénégal s'est doté de plans nationaux de développement sanitaire (PNDS) dont le premier a couvert la période 1998 -2007 tandis que le deuxième porte sur la période 2009 -2018. Les objectifs du PNDS de deuxième génération sont au nombre de quatre : (1) réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelle et infanto juvéniles ; (2) accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ; (3) renforcer durablement le système de santé ; (4) améliorer la gouvernance du secteur de la santé.

Le secteur de la santé bénéficie d'un soutien consistant de certains partenaires techniques et financiers de l'Etat qui interviennent dans la région de Saint-Louis. La première conférence régionale d'harmonisation a permis les différentes interventions de ces partenaires dont les plus importants sont le programme lux développement, le 6ème programme de l'UNFPA et les organisations non gouvernementales telles que Espoir pour la santé, Medicos del Mundo, Terre des Hommes, Plan Sénégal, Counterpart et les partenaires de la coopération décentralisée.

Tableau : Répartition des infrastructures sanitaires par département en 2009

Département	Hôpital	maternité	Case de santé	Poste de santé	Centre de santé
Dagana	0	29	34	26	2
Podor	1	10	33	19	1
Saint-LOUIS	1	29	68	51	2
région	2	68	13S	96	5

Source : RM -Saint-Louis

Tableau : Indicateurs de couverture en infrastructures sanitaires en 2009

Département	Hôpital (H)	Centre de santé(CS)	Poste de santé(PS).	Pop. 10000	Pop./H	Pop./CS	Pop./PS
Dagana	0		26	240112		120 ISS	1241
Podor	1	2	51	388 812	388812	194 406	7 624
Saint-louis	1	1	19	271912	271912	271 912	14 311
région	2	5	96	901 036	450518	180 207	9 386

Source : RM -Saint-Louis

Concernant la couverture en poste de santé, la moyenne régionale se trouve à 9.386 habitants_pour un poste. Au regard de la norme OMS qui est de 10.000 il apparaît une couverture satisfaisante. Cependant selon les normes définies par les autorités sanitaires qui sont de 8.547 habitants pour un poste de santé en zone urbaine et 4.274 habitants en zone rurale, la construction de nouveaux postes de santé s'avère nécessaire.

L'analyse de l'accès aux structures de santé donne des résultats différents selon l'approche choisie. En effet, selon l'approche distance qui a été retenue dans le cadre de la conférence régionale d'harmonisation le département de Podor a le taux de couverture le plus faible suivi du département de Dagana. La couverture selon l'approche ratio population sur infrastructure montre que le département de Podor est le plus couvert et le département de Saint-Louis a les ratios les plus élevés de la région.

III-3-3- Eau, assainissement :

III-3-3-1-Eau

S'agissant de l'accès à l'eau potable, une partie des centres urbains est alimentée par le réseau de la SDE tandis que le PEPAM intervient surtout en zone rurale pour relever sensiblement l'accès à l'eau potable. L'hydraulique a fait partie des trois secteurs retenus lors de la première conférence régionale d'harmonisation. Il est ressorti de cette conférence un investissement prévisionnel de 3,38 milliards de francs CFA en 2010 consacré à l'accès à l'eau potable dans la région. Le taux d'accès à l'eau potable dans la région en 2009 est de 56%. Ce taux est de 53% en zone rurale et 89% en zone urbaine.

La facturation en eau s'est établit en 2009 à 3,27 milliards de Fcfa contre 2,95 milliards en 2008, soit une hausse annuelle de 11%. La facturation au niveau de la commune de Dagana a enregistré une hausse annuelle de 45%, soit la plus forte augmentation de toutes les communes couvertes par la SDE dans la région. Les facturations dans les communes de Podor, Richard -Toll, Saint-Louis et Mpal ont connu des progressions respectives de 17%, 13%, 10% et 6%. Seule la commune de Rosso n'a pas enregistré en 2009 une variation sensible de la facturation des usagers de la Sénégalaise Des Eaux³¹.

Tableau: Accès à l'eau potable en 2009

Départements	Désignation	Zone rurale	Zone urbaine	ensemble
Saint-louis	Unités de potabilisation, forages et puits forages	3		
	Nombre de localités ayant accès	96	2	98
	Taux d'accès	69%	100%	71%
Dagana	Unités de potabilisation, forages et puits forages	30		
	Nombre de localités ayant accès	71	4	75
	Taux d'accès	39%	80%	41%
Podor	Unités de potabilisation, forages et puits forages	82		
	Nombre de localités ayant accès	126	11	137
	Taux d'accès	55%	92%	59%
région	Unités de potabilisation, forages et puits forages	115		
	Nombre de localités ayant accès	293	17	310
	Taux d'accès	53%	89%	56%

Source: Conférence d'harmonisation

III-3-3-2-Assainissement :

Avec la recrudescence des inondations dans les grandes villes ces dernières années, la problématique de l'assainissement se pose avec acuité. La région de Saint-Louis et en particulier la ville de Saint-Louis fait partie des zones à risques de ces inondations. L'Office

³¹ SDE, ESS-Saint-Louis, éd. 2009

National d'Assainissement du Sénégal dispose d'une antenne régionale à Saint-Louis et participe à la gestion des problèmes d'assainissement surtout dans les grandes villes.

Au niveau de la commune de Saint-Louis, l'ONAS compte 5.883 branchements à l'égout en 2009, soit une progression de 6,5% par rapport à 2008. Le nombre de ménages branchés à l'égout est passé de 5.461 en 2008 à 5.811 en 2009, soit un accroissement de 6,4% en valeur relative et 350 ménages en valeur absolue. Cependant comparé à 2008, le nombre de ménages supplémentaires branchés à l'égout a enregistré une baisse annuelle de près de 51%.

CHAPITRE IV : PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE GANDON

IV 1 LE MILIEU PHYSIQUE

IV.1-1- situation géographique

La Communauté rurale de Gandon se situe dans l'arrondissement de Rao, du département de Saint louis, de la région de Saint louis. Elle est limitée au Nord - Est par l'arrondissement de Ndiaye, à l'Ouest par le Fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique, au Sud et Sud - Est par les arrondissements de Sakal et de Keur Momar Sarr dans la région de Louga et à l'Est par la Communauté Rurale de Fass.

La communauté rurale de Gandon compte 55 villages officiels pour une population de 33971 habitants selon les prévisions du service régional de la statistique et de la démographie. La CR/G couvre une superficie de 560 km² soit une densité de peuplement de 93 habitants/km².

IV-1-2- relief, type de sols et climat :

IV-1-2-1- Le relief

La composition du milieu physique n'est pas uniforme dans la CR/G et est marquée par la diversité des faciès environnementaux. Le milieu présente ainsi des disparités selon que l'on est dans la zone du walo (riveraine du fleuve Sénégal et de ses défluent) et le diéri (plus situé dans la partie continentale). Le milieu physique est constitué de deux zones écologiques distinctes :

® **le Walo**, situé dans la partie Nord-Nord Est de la CR/G

e **le Diéri**, localisé dans la partie Est et Sud Est.

IV-1-2-2- Les types de sols :

La typologie des sols laisse apparaître ainsi des sols sableux aux terres du Walo ainsi que l'existence de sols alluviaux et des sols salins non adaptés à des activités agricoles.

³² Plan Local de Développement de CR/Gandon (2010-2015), rapport final février 2010

Les sols sableux sont constitués des sols « Dior » et les « Deck Dior » plus compacts et à teneur d'argile plus élevée. Ces sols sont favorables à la culture de l'arachide, du petit mil et du maraîchage. Ce type de sol, plus répandu dans la communauté rurale, fait environ 60% de sa superficie et sont notés dans toutes les parties de la CR. Ils sont cependant plus répandus dans l'Est et le Sud.

Les sols alluviaux ou « Holladé » ont des dépôts alluvionnaires. Ces sols assez fertiles, constituent le domaine privilégié de l'arboriculture et du maraîchage. Ils sont particulièrement localisés dans le Nord Ouest de la CR/G.

Les sols de la CR présentent dans l'ensemble de bonnes aptitudes pour l'agriculture et l'élevage. Toutefois, la valorisation de ce potentiel se heurte à ces certaines contraintes principales :

- la dégradation liée à la mauvaise gestion des amendements organiques et minéraux ;
- ® l'érosion éolienne et hydrique à la suite de la régression du couvert végétal.

IV-1-3- La faune et la flore :

La végétation est dominée par la steppe arbustive. Les espèces forestières prédominantes se présentent comme suit : *Acacia tortilis* (« seing »), *Prosopis* sp., *Balanites aegyptiaca* (« sump »), *Acacia nilotica* (« nepp nepp »), *Acacia nilotica* var *tomentosa*, *Acacia senegal* (« vereck »), *Acacia seyal* (« sourour »), *Adansonia digitata* (« gouye »). Il existe quelques éléments de la strate herbacée tels que le *Cenchrus biflorus*, *Alysicarpus ovalifolius*, *Aristida stipoides*, *Eragrostis trémula*, *Jacquemontia tamnifolia*, *Gynandropsis gynandra*, *Cassia italica*.

La CR/G dispose par ailleurs d'une forêt classée de **295 ha**, d'une réserve naturelle communautaire de **2000 ha** et de **3925 ha** de mise en défens et de bois villageois. De manière générale, l'on note une dégradation du couvert végétal sous les effets conjugués de la sécheresse et des prélèvements excessifs des exploitants clandestins, des éleveurs et des agriculteurs.

La Réserve Naturelle Communautaire (RNC) de Gandon polarise 07 villages et vise la régénération de la flore dans cette partie de la CR. Cette dernière compte également une forêt régionale avec la présence de plusieurs espèces dont les plus importantes ont été citées dans la description de la flore.

Par ailleurs, la pratique de la chasse autorisée s'appuie sur deux zones amodiées fonctionnelles : René Bancal et de l'Association des Chasseurs et Tueurs du Sénégal (ACTS). Il existe trois autres zones amodiées non fonctionnelles : GIE Guiguilakh Wolof, Yves Capitaine, Massar Saleh.

IV-1-4- Le climat, les températures, les vents et la pluviométrie :

Le climat est de type subcanarien et présente les caractéristiques suivantes :

- ® une saison sèche froide de Novembre à Février avec un climat stable, humide et frais ;
- une saison sèche chaude de Mars à Juin avec une température élevée et progressive avec des vents chauds et secs ;
- une saison des pluies de Juillet à Octobre avec une température élevée et stable avec une moyenne de 30° C.

L'humidité relative varie de 40 à 70% et l'insolation est en moyenne de 3000 heures/an. Les températures peuvent atteindre plus de 30° C à l'ombre durant la saison des pluies. Les vents d'harmattan ont des effets liés au dessèchement des arbres, à l'augmentation des pertes d'eau par évaporation ainsi qu'à l'augmentation des besoins en eau des animaux.

La pluviométrie est irrégulière et mal répartie dans le temps et dans l'espace de la CR avec des isohyètes comprises entre 200 et 400 mm au cours des cinq dernières années. L'hivernage s'y installe avec beaucoup de retard. Le cumul total annuel des quantités de pluies recueillies dépasse rarement 400 mm avec moins de 30 jours de pluies.

IV-I-2-5- Ressources en eau.

IV-I-2-5-1- les eaux souterraines :

nappes les plus couramment exploitées (nappes phréatique et maestrichienne) sont caractérisées par la qualité de leurs eaux qui sont saumâtre, voire salées ; ce qui explique l'absence de forage dans la zone. Toutefois, il faut noter la présence d'un nombre important

de puits modernes et traditionnels mais qui sont souvent envahis par les eaux salées durant un bonne période de l'année.

1.3.2- les eaux de surface :

de la zone est caractérisée par la présence du fleuve Sénégal et d'autres cours d'eaux tels que le Ndalakhar, le Minguegne, le Rant le Ngalam, le Djeuss et le Dieuck. Ces cours d'eaux constituent un potentiel hydrolique important pour le développement de l'agriculture irriguée dans la communauté rurale en générale et dans la Vallée de Ndiakhar en particulier. Il faut noter aussi l'existence d'une trentaine de mares dont la durée de stockage des eaux peut dépasser deux mois.

IV-2- LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

rV-2-1-L'état de la population :

La communauté rurale a une population estimée au 31 Décembre 2009 à 33971 habitants selon les prévisions du SRSD. La population est répartie dans 55 villages officiels. La structure par âges de la population révèle une tranche d'âges de 0 à 34 ans de l'ordre de 73,55%(24986), celle des plus de 35 ans de l'ordre de 26,45 %. Cette répartition montre une importance de la population juvénile. Au niveau de la répartition par sexe, près de 47 % sont constitués de femmes (12198). Ce qui se rapproche de la moyenne régionale qui tourne autour de 52 %. La structuration de la population par groupes d'âges donne ainsi une base très large constituée de jeunes de moins de 35 ans (73,55%) et un sommet très rétréci avec une proportion faible de personnes âgées de plus de 60 ans (26,45%).

La composition ethnique est marquée par la prédominance des wolofs (RGPH 2002). D'autres groupes sont également notables, en particulier les peuls et les maures. L'islam est la religion dominante avec plus de 99% et les chrétiens font à peine 1%. Les musulmans sont constitués en majorité de tidianes suivis des khadryas et des mourides.

Les principales activités socioéconomiques des populations sont l'agriculture et l'élevage (près de 90% des actifs de la CR/G). Les autres activités les plus notables sont la pêche continentale, le commerce et l'artisanat d'art.

La densité de la population est de 93 habitants/ km² et est donc supérieure à la moyenne nationale estimée à 45 habitants/km². On note toutefois des disparités avec une densité de peuplement plus importante dans les villages riverains de la RN2. Elle est cependant moins importante dans les villages du Diéri.

Tableau : zonage de la communauté rurale de Gandon

ZONES	TOUBE	NDIAWDOUNE	RAO	TOTAL
Nombre de villages	17	7	31	55

Source : PLJ/D/G 2010.

Tableau : répartition de la population de Maka-Toubé et Gandon par âge et par sexe.

villages	populations				
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Maka-Toubé	323	312	184	166	985
Gandon	132	176	232	186	726

Source : extrait données CERP de Rao

IV-2. Le découpage zonal de la communauté rurale.

On distingue dans la CR trois principales zones avec des caractéristiques agro écologiques relativement spécifiques :

- **Zone de Ndiawdoune**
- ® **Zone de Rao**
- **Zone de Toubé**

Ces différentes zones ont été scindées en des sous zones en vue de servir de supports à la mise en application du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS).

Les principales caractéristiques de ces zones sont les suivantes :

Zone de Ndiawdoune

Elle est située au Nord de la CR et compte 7 villages officiels. C'est une zone très arrosée avec les défluent du Gorom Lampsar et du Ngalam. Les ressources en eau y sont disponibles. La zone est également marquée par la disponibilité des terres qui sont propices à la riziculture et au maraîchage. Cette zone possède des espaces pastoraux entièrement consacrés au pâturage d'où la rareté des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En dépit de l'existence des ressources en eau, la pêche n'y est pas très développée. En termes d'accès à l'énergie, tous les villages situés sur la route nationale sont électrifiés. Le réseau GSM est aussi couvert dans cette zone.

Zone de Rao

Cette zone est la plus peuplée de la CR. Elle compte 31 villages sur les 55 villages que compte la CR. L'agriculture est très pratiquée dans ce milieu surtout pendant la saison des pluies avec la culture de sous pluies comme l'arachide et le niébé. Le maraichage est pratique dans la vallée de ndialakhar mais aussi dans la partie Diéri de la zone.

Zone de Toubé

Une zone où les terres sont très salinisées parce qu'elles sont en majeure partie situées dans la vallée de hollaldé. Cette salinisation a connu une recrudescence dans ces dernières années du fait de l'ouverture du canal de délestage qui a beaucoup impacté. Malgré l'existence des terres, l'agriculture y est pratiquée comme la culture du gombo.

Les principales activités socioéconomiques des populations sont l'agriculture et l'élevage (près de 90% des actifs de la CR). Les autres activités les plus notables sont la pêche continentale, le commerce et l'artisanat d'art.

IV-3- PRESENTATION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

IV-3-1- Le conseil rural.

Par la loi 72-25 Avril 1972, les communautés rurales sont instituées au Sénégal. Leur installation progressive qui a commencé par la région de Thiès aboutit à celle de Saint-Louis en 1980. C'est par décret N°80-026 du 29 Janvier 1980 portant création des communautés rurales dans la région du fleuve (devenue région de Saint-Louis) que la communauté rurale de Gandon a été officiellement instituée.

Cependant, Le décret N° 2008-748 du 10 Juillet 2008 portant création de communautés rurales a consacré la scission de l'ancienne CR de Gandon en deux nouvelles collectivités locales : Ndiébène Gandiôle et Gandiôle. Le conseil rural a été renouvelé à l'issue des élections locales du 22 Mars 2009. Il compte 46 conseillers élus et est dirigé par le Président du conseil rural (PCR) assisté de deux vice-présidents.

Du point de vue de la répartition par sexe, le conseil rural ne compte que 6 femmes pour 46 membres. Le niveau de représentation des femmes n'est pas en adéquation avec leur poids démographique d'autant que celles-ci constituent 52% de la population de la CR.

IV-3-2-Fonctionnement du conseil rural.

Le conseil rural a un bureau exécutif composé du président et deux vices présidents. Le bureau exécutif appuie le président dans son rôle d'organe d'exécution de la collectivité locale.

Des réunions du Conseil rural se tiennent régulièrement sur convocation du président. Toutefois, le tiers (1/3) des conseillers peut convoquer une réunion extraordinaire du conseil s'il juge l'opportunité de débattre sur une question donnée. De même, le sous-préfet, le représentant de l'Etat, peut convoquer le Conseil rural en extraordinaire en cas de besoins.

Pour son bon fonctionnement, le PCR (l'organe exécutif) est assisté par un ASCOM sur ses tâches administratives. Il faut signaler que le conseil rural est l'organe délibérant. Concernant l'ASCOM, elle a besoin de renforcements de capacités sur la passation des marchés, la gestion et l'élaboration du budget, la comptabilité des collectivités locales, en informatique

etc. L'analyse du fonctionnement du conseil rural fait apparaître une bonne collaboration avec le sous préfet, les services techniques déconcentrés de l'administration et les partenaires *techniques et financiers*. Le sous préfet de l'arrondissement de Rao est *impliqué dans le* fonctionnement du conseil rural d'autant qu'il assure, selon les dispositions du code des collectivités locales, le contrôle de légalité à posteriori des actes du conseil.

IV-3-3- les commissions

Le conseil rural compte dix huit (18) commissions techniques qui assistent le président dans l'exécution de ses tâches. Il faut dire que la structuration n'a pas été faite en fonction des neuf domaines de compétences transférées. On peut à ce propos relever le manque de commission de l'aménagement du territoire.

IV-4- Les secteurs sociaux dans communauté rurale de Gandon

IV-4-1-Education :

Tableau N° : Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPB)

Zones		CEC	Maternelles	CDTP	Instit.Privée	Total	
Z. de Rao		03	01	01		16	
Z. de Toubé		03	01				
Ndiawdoune		02	01	03	01		
Total		08	03	04	01		
Nombre d'élèves	Garç					351	=751
	Fille					400	

Source : PLD Gandon 2010

Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) prend en charge les classes d'âge (2-4 ans) pour la Case des Tout petits et (4-6 ans) pour l'enseignement préscolaire. Le DIPE compte sur un stock infrastructurel composé de 16 unités. On note ainsi 4 Cases des Tout Petits (CDTP), 8 Centres d'Eveil Communautaire (CEC) et 3 Maternelles et une institution privée.

Tableau N° : Equipements et infrastructures scolaires

Equipements et infrastructures scolaires	Daras	Ecole maternelle	Classe d'alpha	Ecole élémentaires	CEM	Université
total	7	7	10	36	3	1

Source : PLD Gandon 2010

IV-4-2- la santé

Tableau N°2 : Répartition des infrastructures sanitaires dans la CR/G

INFRASTRUCTURES SANITAIRES	Postes de santé	Maternité	Cases de santé
total	03	03	19

Source : PLD Gandon 2010

IV-4-3- Hydrologie :

Tableau N°: Equipements hydrauliques

Infrastructures hydrauliques it eaux de surface	Puits traditionnels	Puits pastoraux	Bornes fontaines	château d'eau	Station-potabilisation
total	36	03	03	13	01

Source : **PLD** Gandon 2010

Cette phase de *présentation nous* a permis de mobiliser quelles caractéristiques sur la région de Saint-Louis et la communauté rurale de Gandon. Lors de cette présentation nous avons opté de mettre l'accent sur les aspects qui touchent notre sujet d'étude, c'est-à-dire l'accès à la santé à l'éducation et à l'eau potable dans le cadre des services sociaux de base. Ce choix nous permet d'aller à l'essentiel afin de gagner plus de temps.

Cette présentation ferme la deuxième partie de notre étude et nous projette vers la troisième et dernière partie, réservée exclusivement à l'analyse et à l'interprétation des données d'enquête.

TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET
INTERPRETATION DES DONNEES
D'ENQUETE

CHAPITRE V ; Présentation et analyses variables statistiques.

Dans cette phase réservée à la présentation des variables statistiques, nous commencerons par présenter les données recueillies dans le village Gandon et ensuite celles de Maka Toubé. Cette présentation se fera suivent la sélection de questions à travers le questionnaire administré et les entretiens réalisés.

Village de Gandon :

V-I-Répartition de la population enquêtée à Gandon selon le sexe et le groupe d'âge.

Tableau : Répartition de la population enquêtée à Gandon selon le sexe et le groupe d'âge.

Sexe	femmes enquêtées	
	Effectif	%
âge		
[18-25]	15	37,5
[26-30]	4	10
[31-35]	5	12,5
[36-40]	5	12,5
[41-45]	3	7,5
[46-50]	4	10
[51= 55]	2	5
[56-60]	2	5
total	40	100

Source : données de l'enquête

Selon les données recueillies, les femmes interrogées dans le village de Gandon sont 47,5% âgées de moins de 30ans. C'est dire qu'elles sont relativement jeunes. Celles dont leurs âges sont compris entre [31 ans et 45ans] totalisent 32,5% des enquêtées. On compte près de 10% de femme âgées de [51 ans de 60ans]. Cette classe d'âge témoigne de la longévité de la vie des femmes dans le village. Cette situation qui est similaire à celle nationale dont les femmes

occupent une place importante parmi les plus âgés avec une espérance de vie à 57,1³³ans contre 54 ans pour les hommes.

V-2- Répartition des enquêtées de Gandon selon la situation matrimoniale

Tableau : Répartition des enquêtées de Gandon selon la situation matrimoniale

S. M	Femmes enquêtées	
	Effectif	%
Célibataire	5	12,5
Mariée	32	80
Divorcée	2	5
Veuve	1	2,5
total	40	100

Source : données de l'enquête

Avec 80% de femmes mariées on voit nettement le poids de la religion musulmane qui est dominante dans le village comme à l'échelle nationale. Cette dernière encourage le mariage surtout pour les jeunes fidèles. Cette recommandation va dans le sens d'épargner aux jeunes les relations sexuelles hors mariage qui constituent un péché. On note aussi à Gandon 12,5% de célibataire, suivi de 5% de divorcée. Ce faible taux de divorcée vient renforcer l'importance du mariage coordonnée au pratique culturelle comme le lévirat, ce dernier consiste au fait que le frère d'un homme mort devait épouser la veuve de celui-ci.

V-4- Répartition des femmes enquêtées de Gandon selon le type de ménage

Tableau 8: Répartition des femmes selon le type de ménage

Type	Polygamie	monogamie	Total
Effectif	15	25	40
%	37,5	62,5	100

Source : données de l'enquête

³³ Projections démographiques, 2008, ANSD

Dans la typologie des ménages, 60% des femmes interrogées vivent dans des ménages monogamiques. On note ainsi, le recule considérable de ménage polygamique qui a été pendant longtemps la spécificité de la famille sénégalaise.

L'importance des ménages monogamique s'explique aussi par les difficultés économiques qui ne permettent pas aux hommes de couvrir les besoins de plus d'une femme. Selon S.D interrogée sur la polygamique elle déclare que « *les temps sont dures, les hommes arrivent difficilement à s'occuper d'une épouse à plus forte raison que deux ou plus* ». La structuration des familles laisse voire un éclatement en ménages dans la presque totalité des familles visitées. On peut retenir que la monogamie est circonstancielle, dans la mesure où beaucoup d'hommes émettent le souhait de prendre une deuxième ou une troisième femme.

V-5- Répartition des enquêtées de Gandon selon le niveau d'instruction

Tableau : Répartition des enquêtées de Gandon selon le niveau d'instruction

Type d'instruction		Effectif	%
Ecole française	Primaire	17	42,5
	Secondaire	-	
	moyen	2	5
	supérieur	1	2,5
Ecole franco-arabe			
Coran+arabe			
Ecole coranique		15	37,5
Alphabéticien		2	5
Aucun		3	7,5
Total		40	100

Source : donnée de l'enquête

50% des femmes enquêtées à Gandon ont fréquentées l'école française. Toutefois, le parcours des femmes dans l'enseignement formel se limite quasiment dans le primaire. C'est une infime partie d'entre elle qui ont atteint le niveau moyen, secondaire ou supérieur.

C'est dire les femmes quitte très tôt l'enseignement selon diverse raisons dont la plus évoquée par elles, est le mariage dont elles n'arrivent pas à coordonner avec les études. Selon F.W. « *une fois mariée, la femme tombe enceinte et dans ce cas il est très difficile de continuer les études ; il ajoute les travaux domestiques* ».

La fréquentation de l'école coranique est aussi assez importante et caractérise 37,5% des enquêtées. Ceci peut s'expliquer par le fait de domination de la religion musulmane dans le village.

V-6- répartition des enquêtées de Gandon selon leur profession.

Profession	agriculteur	commerçant	couturière	ensilgimtis	journalière	inactives
effectif	1	2	6	1	1	29
%	2,5	5	15	2,5	2,5	72,5

En ce qui concerne la profession, la population interrogée à Gandon est constituée majoritairement d'inactives (72,5%). C'est dire la population de n'exerce quasiment pas de profession. Cette situation est due au fait que le village de Gandon ne compte est dépourvu d'unité industrielle. Mieux les femmes ne s'occupent que des travaux domestiques. Les rares femmes qui travaillent sont dans la couture (15%).

Cet état d'inactif justifie pour beaucoup la faible ressource des femmes. Les femmes n'ont pas dans leur majorité une source de revenu. Elles s'abattent sur le commerce profitant ainsi du fait que la route nationale N°2 traverse le village.

Village de Maka Toubé :

V-7-Répartition de la population enquêtée à Maka Toubé selon le sexe et le groupe d'âge.

Tableau : Répartition de la population enquêtée à Maka Toubé selon le sexe et le groupe d'âge.

Sexe	femmes enquêtées	
	Effectif	%
âgt		
[18-25]	8	20
[26-30]	9	22,5
[31-35]	6	15
[36-40]	4	10
[41-45]	2	5
[46-50]	5	12,5
[51- 55]	2	5
[56-60]	4	10
total	40	100

Source : données de l'enquête

Au sein de Maka Toubé nous avons recensés des femmes relativement jeunes, avec une population dont la classe d'âge [18- 30ans] représentent 42,5% des enquêtées. Quant à la classe d'âge [31- 45ans], elle est moins importante avec 35% des enquêtées. La classe d'âge [51- 60ans] représente 15% des interrogées. Cette structuration traduit la longévité de la vie des femmes par rapport aux hommes

V-8- Répartition des enquêtées *selon* la situation matrimonial à Maka Toubé.

Tableau : Répartition des enquêtées selon la situation matrimonial à Maka Toubé

S. M	Sexe	Femmes enquêtées	
		Effectif	%
Célibataire		7	17,5
Mariée		22	55
Divorcée		4	10
Veuve		7	17,5
total		40	100

Source : données de l'enquête

La situation matrimoniale laisse voire un fort taux de mariée 55% chez les enquêtées. Ceci est à mettre en corrélation avec la forte présence des musulmans. Dans cette société le mariage est recommandé et encouragé pour ne transgresser les lois divines. Les célibataire constituent 17% des interrogées. Quant aux veuves (17,5%) et aux divorcées (10%), leur part est plus importante ici qu'à Gandon.

V-9- Répartition des femmes enquêtées de Maka Toubé selon le type de ménage

Tableau : Répartition des femmes selon le type de ménage

Type	Polygamie	monogamie	Total
Effectif	16	24	40
%	40	60	100

Source : données de l'enquête

A l'image du village de Gandon, à Maka la typologie des ménages dégage 60% de ménage monogamique et 40% de type polygamique. Les difficultés économiques actuelles sont, pour beaucoup un facteur déterminant.

V-10- Répartition des enquêtées de Maka Toubé selon le niveau d'instruction

Tableau : Répartition des *enquêtées de Maka* selon le niveau d'instruction

Type d'instruction		Effectif	%
Ecole française	Primaire	13	32,5
	moyen	8	20
	Secondaire		
	supérieur	1	2,5
Ecole franco-arabe			
Coran+arabe			
Ecole coranique		12	30
Autre		6	15
Total		40	100

Source : donnée de l'enquête

Au niveau du village de Gandon parmi les femmes interrogées 55% d'entre elles ont fait l'école française. Parmi ces dernières 20% d'entre elles ont atteint le niveau moyen. Par contre, 30% des femmes enquêtées ont reçu un enseignement coranique. Les sans niveaux demeurent importante avec un taux de 15% ce qui n'est pas le cas à Gandon.

V-II- répartition des enquêtées de Maka Toubé selon leur professions.

Tableau : répartition des enquêtées de Maka Toubé selon leur professions.

Profession	agricultrice	commerçantes	couturière	enseignantes	journalière	inactive
effectif	5	3	4	2	4	22
%	12,5	7,5	10	5	10	55

On retrouve à Maka Toubé des agricultrices, des commerçantes, des couturières, des enseignantes et des journalières. Parmi les enquêtées 55% d'entre elles sont inactives. C'est pour dire hormis le travail domestique, les femmes n'exercent aucun métier. Une petite partie d'entre elle sont agricultrices (12,5%). En plus de n'exploitent pas de grandes surfaces.

D'autres par contre profitent de la proximité avec le village de Gallèle et de la ville de Saint-Louis pour y exercer la *couture*.

Chapitre VI : Présentation et analyse des variables qualitatives

Dans le cadre de la présentation et de l'analyse des données qualitatives, nous y procéderons par thème selon les variables retenues dans les services sociaux de base. Ainsi dans un premier temps nous commencerons par la santé ensuite l'éducation et l'eau potable. Toute fois, nous dégagerons la spécificité de chaque village afin de procéder à une analyse comparative. Ceci nous amènera à dégager un contexte général sur la communauté rurale.

VI-1- l'accès à la santé dans les villages de Gandon et de Maka Toubé.

D'abord, dans le village de Gandon on y retrouve un poste de santé fonctionnel. Ce dernier y est installé depuis 2006. Il couvre une population totale de 10678 habitants répartie dans douze (12) villages. Le poste de santé compte un chef de poste, deux assistantes, six agents de santé communautaire et un vendeur de tickets. Le poste de santé dispose d'une maternité équipée. En ce qui concerne sa capacité d'accueil, le médecin chef de poste déclare « *nous n'avons pas de problème de locaux, la capacité d'accueil du poste de santé est satisfaisante par rapport à la situation actuelle* ». En effet, dans la mesure où les normes de l'OMS proposent un poste santé pour 10 000 habitants, le poste de santé de Gandon avec ses 10678 habitants est presque sur la norme dictée par l'OMS.

Pour les habitants de Gandon l'accessibilité du poste de santé ne pose pas de problème de par sa proximité. La quasi-totalité des femmes interrogées dans le village trouve la distance qui les sépare avec le poste de santé très courte.

Cependant, certains villages parmi les douze que couvre le poste de santé, ont des difficultés pour accéder à ce poste de santé du fait de leur éloignement. C'est le cas de certains villages et amonts peuplés de Peuls dont Ngaye Ngaye, Ndiawsir et Ndiakher.

Du point de vue géographique, l'éloignement de certains village par rapport au poste de santé de Gandon et dont ils dépendent constituent un réel problème pour l'accès à la santé.

Ensuite, pour le village de Maka Toubé on note l'existence d'une case de santé qui s'ouvre périodiquement. Son personnel est composé actuellement de deux femmes. La première fait office d'Agent de santé Communautaire et de matrone ; tandis que la seconde est un relais. La dite structure est logée dans deux petites salles très vétustés (voire photo annexe). Outre les campagnes de sensibilisation et de vaccination le personnel fait des pansements. La case est fréquentée majoritairement par les enfants. Le personnel a été interdit de faire accoucher les femmes. Le personnel reste souvent chez eux et il est sollicité en cas de besoin. Il n'y a pas de personnel fixe sur les lieux. D'ailleurs à la question de savoir s'il y a une structure sanitaire dans le village, la plupart des habitants répond de manière négative (non).

Les populations éprouvent de réelles difficultés pour se faire soigner. Ils sont obligés d'aller jusqu'à Ngallèle ou même à Saint-Louis pour résoudre leurs problèmes sanitaires. Le village de Maka Toubé est séparé de Ngallèle par une distance de près de 3 (trois) kilomètres. Il s'y ajoute le fait que la seule route qui relie ces deux villages est en latrine. Pour tout cela le village de Maka connaît d'énormes problèmes de transport.

VI-1-1- Satisfaction sur les services sanitaires dans les villages ciblés.

Au sein du village de Gandon les enquêtées montrent dans leur presque totalité, leur satisfaction à l'égard des services sanitaires dans le village. Ceci peut être aisément compris dans la mesure où le village dispose d'un poste de santé bien équipé et bénéficiant d'un personnel acceptable par rapport à la demande des populations. Selon F.W. interpellée sur la satisfaction ou non sur les services sanitaires, elle déclare que *« je suis très satisfaite des soins au niveau du poste, le personnel est compétent et ils sont bons »*. Cette idée est présente à travers la réponse de la plupart des femmes sur la même question. C'est pour dire qu'à Gandon les femmes ne se plaignent pas sur la qualité des soins reçus.

En ce qui concerne le village de Maka, les interrogées se montrent insatisfaites à 60% des soins reçus. En conformité à cette idée F.N une des enquêtées affirme que *« notre case de santé ne s'ouvre que pour la vaccination des enfants, elle est fermée la majeure partie du temps ; même pour l'accouchement on est obligé d'aller à Saint-Louis »*.

L'accès aux soins se pose avec acuité dans le village de Maka Toubé. Il existe de nombreux villages qui sont dans la même situation que le village de Maka Toubé. En effet, les villages ne disposant pas de structure sanitaire en leur sein et situant à une distance considérable de ceux qui en disposent, sont dans le besoin de se procurer des soins. Par conséquent, à y voire de plus près, l'éloignement et le manque de structure sanitaire fonctionnelle, caractérisent la plupart des villages de la CR/G et constituent un réel facteur de blocage à l'accès à la santé.

VI-1-2- Représentation sociale et santé de la femme dans les villages ciblés.

Les croyances culturelles sont très présentes dans le monde rural et particulièrement sur le domaine sanitaire. Selon le médecin chef de poste du poste de santé de Gandon M. M. NIANG: « *les femmes se font beaucoup d'idées en tête, par exemple : elles pensent qu'elles ne doivent pas traverser la route à telle ou telle heure pendant la grossesse* ».

D. K. une des interrogée ajouta dans cette même ordre d'idée que « *la femme doit éviter de sortir trop dans les rues surtout quand elle est enceinte, car certaines esprits peuvent la jeter un mauvais sort* ».

Ceci traduit dans la conscience collective des habitants du village un ensemble de connaissance naturelle ayant pour but d'organiser la société. Toujours selon le chef du poste de santé « *les habitants du village se font beaucoup d'idée par rapport à la santé, elles ont tendance à solliciter plus les marabouts que le docteur ; quand elles viennent ici, elles sont très affaiblies et gravement malades* ». A 95%, les interrogées affirment avoir fréquenté un marabout ou un tradipraticien.

A Gandon comme à Maka Toubé, les populations disposent un arsenal culturel sur la santé de manière générale et particulièrement sur la santé des femmes en particulier. Ces pratiques culturelles se traduisant par des offrandes. Ces pratiques viennent renforcer les conceptions sur la fécondité de la femme. Cette fécondité occupe une place de choix dans la vie conjugal. A cet effet, F. D. déclare que « *doom moye wané ndiarignou diguène* » (la valeur de la femme réside dans son aptitude à procréer).

Ceci est d'autant plus perceptible que les femmes mariées ont pratiquement toutes des enfants. Le nombre d'enfant par femme tourne au tour de 7 enfants. La majorité d'entre elles ont plus de 5 enfants. Tout ceci est la résultante des conceptions sociales sur la fécondité des femmes.

Dans les ménages les dépenses sanitaires sont prises en charge par le mari. Cette situation est due à la faiblesse des *ressources* économiques des femmes qui sont dans leur majorité inactives.

VI- 2- L'accès à l'éducation dans les villages de Gandon et de Maka Toubé.:

Le village de Gandon compte dans le cadre l'enseignement formel une école primaire (école élémentaire El hadji Cheikhou WADE et un C.E.M. Ce dernier est situé au centre et polarisant les villages de l'axe Ndiakhère et du Toubé en particulier Ndiébène Toubé. Il compte onze (11) classes effectives pour un total de quinze (15) classes pédagogique. Les effectifs varient de 60 à 70 élèves par classe. Le CEM couvre six (6) villages. Il compte un effectif globale de 856 élèves selon le principal M. MBOW.

Pour les habitants de Gandon ces structures éducatives sont accessibles géographiquement parlant.

Quant au village de Maka toubé, il compte une école élémentaire en son sein. C'est la seule structure éducative du village. Elle est située à l'entrée du village. Le village de Maka est très pauvre en infrastructure.

VI-2-1- satisfaction sur l'enseignement reçu dans les villages cibles

A Gandon, 57,5% des femmes interrogées se disent satisfaites des services éducatifs. L'école élémentaire et le CEM permettent aux habitants de Gandon de bénéficier d'un cursus jusqu'à la classe de 3^{ème} sanctionnée par le Brevet de Fin d'Etude Moyen (BFEM).

Hormis les difficultés matérielles et didactiques, les habitants de Gandon n'éprouvent pas de difficultés relatives à l'enseignement formel. Toute fois, le principal du CEM, dénonce le manque de niveau des élèves en provenance du CM 2, classe qui sanctionne le cycle élémentaire avec l'examen de l'entrée en 6^{ème}. Selon ce dernier : « *les politique éducatives définies par rapport aux Objectifs Mondial pour le Développement, font que les élèves passent en classe supérieure sans avoir le niveau. On tend vers l'élimination de l'examen de l'entrée en 6^{ème} ».*

Cette situation concourt au faible niveau des élèves mais aussi à l'augmentation croissante des effectifs, la ou les structures d'accueil restent statiques. L'effectif devient *pléthorique et par ricochet les conditions* dans les classes se dégradent.

Pour l'éducation des filles dans le village de Gandon, les effectifs dans le CEM sont un peu favorables aux garçons. Mais on n'est pas loin de la parité dans les classes. Selon les enquêtées les filles et les garçons sont égaux dans l'accès à l'éducation.

Cependant dans le cas de Maka Toubé, le manque de CEM fait qu'après l'entrée en 6^{ème} les élèves sont obligés d'aller jusqu'au village de Ngallèle ou à Saint-Louis pour poursuivre les études. De réelles difficultés scolaires sont enregistrées à Maka. Le transport vient alourdir cette situation. En cela, O. F affirma l'hors d'un entre tien que *« les élèves qui se rendent à Ngallèle font 8 kilomètres (deux kilomètres séparent Maka et Ngallèle) chaque jour pour aller à l'école »*. Suite à cette situation 72,5% des femmes interrogées se disent insatisfaites de l'éducation. Il s'y ajoute le fait que 75% des enquêtées rencontrent des difficultés pour étudier. Ses difficultés sont dans la majeure partie d'ordre matériel et didactique. Certaines n'ont pas manquées de souligner les grèves des enseignants.

VI-2-2 conception sur les femmes dans l'enseignement formel dans les villages cibles.

Les idées sur l'éducation des filles vont dans le sens positif dans le village de Gandon comme dans celui de Maka Toubé. Les interrogées se montrent positives. Effet selon K. W. interrogée à Gandon d'éclairé que : *« aujourd'hui, la femme doit poursuivre les études, pour pouvoir trouver du travail et connaître beaucoup de chose dans la vie, elle ne doit pas rester dans les maisons à ne faire que les travaux domestiques »*.

Quant à M. F. demeurant à Maka : *« nous les femmes notre problème c'est d'avoir arrêté très tôt les études ; nous devons aller le plus loin possible pour trouver des débouchés et être dans les lieux de travail au même titre que les hommes »*.

Ces idées reviennent souvent. Les populations sont convaincues de la nécessité que constitue l'éducation des filles. Selon une mère interrogée, elle déclare que *« je tout mon possible pour que mes filles étudient convenablement afin de réussir dans la vie ; je ne veux pas qu'elles arrêtent les études et contenter des travaux domestique avec le mariage »*.

Et le principale du CEM de Gandon ajouta que « *l'éducation des filles est une nécessité dictée par les temps modernes* ».

Toute fois, beaucoup reconnaissent que l'éducation des filles rencontrer certaines difficultés surtout quand elles sont en âge de se marier. Selon N. F. « *les filles tombent souvent dans le piège des garçons ; quant ils veulent t'épouser, ils te promettent de te laisser continuer après le mariage. Mais on s'aperçoit que la fille tombe enceinte rapidement et se trouve dans des difficultés qui ne la permettent pas de continuer les études* ».

Suivent les discours tenus sur l'éducation de filles, on sent une nouvelle manière de penser, un changement de mentalité allant dans le sens de rectifier des erreurs connues dans le passé. En effet, si les parents n'accordaient pas d'attention à l'éducation des filles, aujourd'hui c'est tout à fait le contraire. Certes femmes regrettent

Toute fois, l'éloignement de certains villages par rapport à la structure éducative peut constituer un blocage surtout pour les filles. C'est à cet effet, comme le souligne certains enseignants « descendre de l'école à 15 heures pour faire 3 kilomètres, réveille des soucis de sécurité pour les filles ».

VI-3- L'accès à l'eau potable dans les villages de Gandon et de Maka Toubé.

La question hydraulique a constitué une préoccupation importante en milieu rural. Les villages ciblés présentent des spécificités quant à l'accès à l'eau potable surtout pour les femmes.

A Gandon, les populations disposent d'un réseau d'adduction d'eau potable. Le village est alimenté en eau par le forage de Diock SALL. Les villageois disposent des robinets par demande mais aussi il y a des robinets publics. Gandon compte aussi des puits où les populations viennent puiser de l'eau. Parmi les interrogées 87,5% d'entre elles disposent d'un robinet chez elles.

A Maka Toubé, l'approvisionnement en eau potable est assuré par des robinets. Le village est servi par la commune de Saint-Louis. Maka compte un château d'eau. 95% des manages interrogés disposent de robinet chez eux.

VI- 3- 1- Les perceptions sur les réseaux de distribution d'eau à Gandon et à Maka

Dans le village de Gandon, bien que disposant d'un raccordement en eau, les populations rencontrent de sérieuses difficultés pour se procurer de l'eau potable. En effet 95,5% des femmes interrogées se disent insatisfaites du réseau d'eau.

Selon les enquêtées l'eau peut faire une ou deux semaines sans arriver par les robinets. Les rares moments qu'elle arrive c'est tard dans la nuit. C'est en ce sens que N. F. affirma que *« l'eau ne vient que la nuit et pas tous les jours. Nous passons presque la nuit à attendre qu'elle arrive sur le robinet. Nous nous levons à deux heures voir trois heures du matin pour attendre que l'eau vienne. Nous ne dormons presque pas les nuits »*.

Et se sont les femmes qui se chargent d'alimenter le ménage en eau. Quant à l'homme, il se contente de payer les factures. Cette structuration rentre dans le cadre de la division sexuelle du travail. A Gandon la rareté de l'eau constitue un véritable calvaire pour les femmes. En cela N. M. déclara *« un jour je devais aller à une cérémonie avec d'autres femmes, je n'arrivais à avoir de l'eau pour le laver, j'ai fini par rater cette cérémonie car je ne pouvais pas les accompagner sans me laver »*.

Les femmes constituent, à Gandon les principales victimes, de la rareté de l'eau. En de pareilles circonstances elles se rabattent sur les puits pour se procurer de l'eau. Cette absence criard de l'eau est au fait que le village de Gandon est alimenté par le forage de DIOCK SALL qui se situe dans la région de Louga et à sa production en eau qu'est insuffisante face à la forte demande des villages dépendants de lui.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, le médecin chef de poste de santé de Gandon dit qu'elle n'est pas meilleure. En effet, selon le chef de poste la forte présence des cas de Diarrhée et des problèmes gastriques, expliqueraient la mauvaise qualité de l'eau.

Si à Gandon se pose le problème de la rareté de l'eau, tel n'est pas le cas à Maka Toubé. En effet, dans ce village les femmes ont accès à l'eau potable et cela de façon régulière. Elles sont satisfaites à 92% de la distribution de l'eau dans le village. C'est sur cette même ordre d'idée que S. G. annonça que *« ici à Maka, nous avons de l'eau et elle en bonne qualité, contrairement à nos voisins de Gandon »*. Cependant elles déclarent à 72,5% les factures en eau très cher.

En *définitive*, les villages de Gandon et de Maka Toubé présentent des spécificités quant à l'accès aux services sociaux de base dont la santé, l'éducation et l'eau potable.

Si à Gandon la situation sanitaire et éducative paraissent satisfaisante, c'est tout à fait le contraire à Maka Toubé. Ce dernier, excepté une école élémentaire et une case de santé à capacité très réduite, ne compte d'aucunes autres infrastructures sanitaire et éducative. Seul le réseau hydraulique est acceptable à Maka Toubé là il fait défaut à Gandon.

Le déficit infrastructurel est plus que jamais perceptible dans les villages ciblés par l'étude. La désastreuse situation ou en est le village de Maka toubé caractérise la plupart des villages de la communauté rurale de Gandon. Surtout ces derniers sont enclavés. Les seuls village qui échappent à cette logique sont celle de Gandon et de Ngallèle qui profitent de leur proximité avec la route nationale n°2 et la commune de Saint-Louis.

Les faibles ressources des collectivités locales dont les communautés rurales coordonnées à une concrétisation de la volonté des dirigeants, peuvent être sollicité pour rendre intelligible les difficultés que rencontrent les villageois surtout les femmes, à l'accès à la santé à l'éducation et à l'eau potable.

CONCLUSION

Conclusion :

Les exigences actuelles pour le développement des Etats modernes ont fini de replacer le genre féminin au cœur des politiques publiques. L'histoire des rapports de genre nous a enseigné particulièrement que l'histoire de la femme dans le monde s'est faite par rapport à la domination qu'elle subissait jusque à un passé très récent.

Ce rapport inégalitaire caractérisant les sociétés actuelles, a pris son soubassement avec l'avènement de la société patriarcale. Cette dernière se caractérise par un pouvoir absolu du genre masculin fondé sur des considérations sociales, culturelles et religieuses, opprimant ainsi la femme. Celles-ci se voient ainsi retirées leurs droits naturels. Dans la sphère familiale comme celle publique, les femmes étaient reléguées au second plan d'où leur absence même dans les plans de développement des premières décennies des Etats surtout en développement.

Le redressement de cette injustice a été amorcé par l'Organisation des Nations Unies et vulgarisé par les gouvernements suite à la ratification des traités internationaux.

C'est dans ce contexte que le Sénégal, une fois indépendant, s'est mis au service de la revalorisation du statut de la femme. Cette volonté se traduit par un intérêt accordé à la femme dans l'élaboration des politiques publiques.

En effet, depuis la Délégation Générale à la Promotion Humaine (D.G.P.H) en 1974 sous le règne du président L. S. SENGHOR ; en passant par le Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille (M.F.E.F) en 1991 sous le mandat du président A. DIOUF, jusqu'au Ministre d'Etat, Ministre de la Famille et des Organisations Féminines (M. E. M. F. O. F.) en 2010 sous le mandat du président A. WADE ; les gouvernements du Sénégal ont étalé leurs politiques pour les femmes. Ces politiques avaient pour but de prendre en compte le facteur social longtemps négligé dans les politiques de développement.

Toutefois, les régimes se succèdent à la tête de l'Etat sénégalais mais la situation de la femme sénégalaise n'a pas connu concrètement de changements spectaculaires malgré la volonté politique des gouvernants.

Si dans les centres urbains on n'a atteint des taux satisfaisants d'assainissement, d'accès à la santé, à l'éducation et à l'eau potable, en milieu rural la situation est moins convaincante. Etant conscient que ce dernier est majoritairement peuplé de femme, il est important de se

soucier de la situation de ces dernières par rapport aux services sociaux de base dont la santé, l'éducation et l'eau potable.

Ceci trouve toute son importance dans la mesure où le sort de ces populations rurales est entre les mains des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. Il s'y ajoute le fait que la santé, l'éducation et les ressources naturelles (eau) font partie des pouvoirs transférés aux collectivités locales dont la région, la commune et la communauté rurale.

Ce constat nous a amené à se poser la question suivante : **Quels sont les facteurs de blocage à l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable) ?** Ce questionnement est à l'origine de ce travail.

Ce dernier s'inscrit dans le thème général d'approche genre et politiques publiques au Sénégal. En effet, depuis quelques décennies l'approche genre apparaît comme un élément dans pas mal de programmes socio-économiques, afin de constituer un moyen d'analyse des rapports de sexe dans les sociétés patriarcales. Ces dernières ont connu une uniformisation depuis quelques temps. La société sénégalaise n'a pas échappé à cette règle.

En effet, de la colonisation jusqu'à l'accession à la souveraineté nationale, l'histoire de la femme sénégalaise à l'image de celles du reste du monde est particulière écrite sous l'angle de la domination, de l'exclusion voire même de l'oubli.

Les luttes amorcées par les mouvements féminins depuis les pays européens ne sont pas sans effets sur la situation des femmes africaines de manière générale et sénégalaise en particulier. En effet, à la suite des européennes, les africaines se sont lancées dans le combat de la revalorisation de leurs statuts et par ricochet de la conquête de leurs droits naturels. On assiste ainsi depuis les années 1970 à une lutte pour le rééquilibrage des rapports de sexe dans nos sociétés inégalitaires.

Partant de ce contexte général, nous avons entrepris cette étude sur l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base. Nous avons canalisé cette recherche sur les villages de GANDON et de MAKA TOUBE de la communauté rurale de GANDON dans la commune de Saint-Louis. Le village de Gandon a la particularité de se positionner sur la route nationale N°2 à l'entrée de Saint-Louis en provenance de la région de Louga, tandis que celui de Maka Toubé se situe entièrement dans la forêt.

Les exigences méthodologiques, nous ont amené à formuler cette hypothèse générale en guise de réponse provisoire à la grande question posée précédemment : **Le blocage à l'accès des femmes rurales aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable) dépasse le déficit infrastructurel pour s'enraciner dans les représentations sociales.**

Une démarche quantito-qualitative nous a permis de mener des investigations empiriques au niveau des villages cibles et des personnes ressources. Celles-ci sont précédées d'une revue documentaire coordonnée à l'utilisation de la base de données du Groupe d'Etudes Genre et Société (GESTES) de l'université Gaston Berger de Saint-Louis.

Ce travail était réparti en trois grandes parties articulées en chapitres. Nous avons eu ainsi dans un premier temps la partie réservée à la démarche théorique et méthodologique, ensuite celle de la présentation du cadre d'étude et en fin celle consacrée à l'analyse et à l'interprétation des données d'enquêtes.

Suite à nos préoccupations sur les femmes de la communauté rurale de Gandon, on s'est rendu compte qu'en ce qui concerne le volet infrastructurel le village de Gandon présente une situation plus satisfaisante que celui de Maka Toubé.

En effet, du côté de l'éducation formelle le village de Gandon totalise une école primaire et un CEM. Ces derniers lui permettent de doter de ces populations une couverture sanitaire assez satisfaisante. Ainsi 50%¹ des femmes interrogées dans le village ont fréquenté l'enseignement scolaire. Et 57,5% d'entre elles se disent satisfaites des services éducatifs dans le village. Toutefois, le parcours des femmes dans l'éducation formelle se limite quasiment dans le primaire. 85% des femmes scolarisées n'ont pas dépassé l'enseignement élémentaire.

Le village de Maka Toubé compte une seule école élémentaire. 50% des interrogées ont fait l'école française et 59% d'entre elles se sont arrêtées à l'élémentaire. Ainsi plus de 70% des enquêtées se montrent insatisfaites par rapport aux services éducatifs dans le village. L'enclavement du village vient accentuer ce problème et fait parcourir aux élèves de Maka des kilomètres pour accéder à l'enseignement moyen et secondaire.

Dans les perceptions, le discours est très orienté vers la défense de l'éducation et surtout de celle des filles.

¹ Données d'enquêtes à Gandon

Dans le cadre de l'**accès à la santé** Gandon enregistre un poste de santé équipé alors que Maka Toubé dispose d'une case de santé à équipement très limité.

Le poste de santé de Gandont couvre une population de 10678 habitants répartis sur 12 villages. Au sein du village de Gandon les populations se font soigner sur place. Ils sont envoyées à dans les structures de Saint-Louis commune en cas de situation grave.

La situation à Maka Toubé est plus inquiétante. En effet, la case de santé n'est pas équipée et le personnel est formé d'un agent de santé communautaire et d'un relais. Elles ne sont ni payées ni motivées. La case de santé s'ouvre périodiquement et est fréquentée par les enfants. Le personnel ne fait que des pansements même les accouchements se font hors du village. Le village de Maka enregistre un gap infrastructurel. Ceci hypothèque l'accès des populations à la santé et surtout pour les femmes.

A l'image de Maka Toubé les villages de la communauté rurale de gandon dépourvus d'infrastructures sanitaires ou se trouvant à une distance considérable à des structures sanitaires équipées, les habitants y peinent à accéder à la santé.

De même les représentations sociales via les croyances influent fortement sur l'accès la santé des femmes. En effet, les femmes se font consulter qu'en cas de grave maladie et les pratiques culturelles continuent d'être observées avec rigueur par les populations surtout dans le cadre de la grossesse.

En fin, les villages de Gandon et de Maka Toubé présentent un réel déficit d'assainissement. Pourtant ils bénéficient de raccordements en eau potable.

A Gandon, l'accès à l'eau potable pose un réel problème. Le village est alimenté par le forage de Diock SALL de la région de Louga. La faible capacité de production de ce dernier par rapport à la forte demande, fait de l'eau un bien rare en milieu rural. En effet, les femmes de Gandon restent des journées entières voire une semaine entière sans voir ce liquide précieuse couler des robinets. Les rares moments qu'elle vient, c'est dans la nuit vers une heure jusqu'à trois heures du matin.

Obligée de ravitailler les ménages en eau dans la division sexuelle du travail, les femmes de Gandon passent la nuit à attendre l'eau au robinet et *font la navette entre les puits et la maison* la journée. Cette dialectique binaire rythme la vie des femmes rurales.

Quant à celles Maka Toubé, la situation est moins préoccupante. En effet, le village est alimenté en eau par le réseau hydraulique de la commune de Saint-Louis grâce à sa proximité. Ceci fait que dans ce village l'accès à l'eau potable fait moins de défaut que celui de la santé et de l'éducation.

En définitive, les villages ciblés par l'enquête présente un déficit infrastructurel en matière sanitaire, éducative et d'assainissement. Ce déficit est moins important dans le village de Gandon qu'en celui de Maka. Pour autant il constitue une réelle entrave à l'accès aux services sociaux de base d'autant plus que les femmes sont dans leur majorité inactive.

Ceci permet d'affirmer en partie et par rapport à l'hypothèse générale, le fait que le déficit infrastructurel constitue un facteur de blocage à l'accès des femmes aux services sociaux de base.

Par contre, aujourd'hui les représentations sociales influent moins sur la l'accès aux services sociaux de base. Elles se font plus sentir dans la santé génésique que dans l'éducation et l'eau potable. Un changement des mentalités surtout par rapport aux femmes dans l'enseignement formel, est entrain d'être observé. Ainsi les politiques publiques en matière sanitaire et durable entreprises par les gouvernants et les ONG telle que l'USAID, commence à porter leurs fruits. La contribution des ONG dans les secteurs sociaux sont très important. Elles participent par le financement pour la construction des infracteurs sanitaire et éducative (case de santé de Maka Toubé, poste santé de Gandon) ainsi que par dotation de matériel. De même elles concourent à la formation du personnel surtout sanitaire.

Parallèlement, le GESTES s'investit en partenariat avec l'USAID au renforcement des capacités des femmes rurales surtout dans cadre de l'accès au foncier de manière générale et à la formation en leadership en particulier.

Le manque d'installations industrielles pouvant procurer aux femmes des emplois, a été un constat marquant dans les villages ciblés par l'enquête. Cette situation caractérise la plupart des villages de la communauté rurale de Gandon et du Sénégal en général. Ce fait peut être mis en rapport avec la situation d'inactives des femmes dans les villages et par ricochet à

leurs faibles revenus ; d'où la nécessité d'un questionnement sur leurs situations économiques.

La réalisation de cette étude a rencontré certaines difficultés. Ces dernières se ramènent aux aspects temporels et matériels. La formation de sociologue reçue lors de notre séjour à l'université, nous permis de mobiliser un ensemble de réponses palliatives aux difficultés rencontrées.



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>